

SEANCE DU 24 AVRIL 2018.

Présents : M.V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;
M.M. A.PERPETE, A.BALON, J-M.TRIFFAUX, Mme A-C.GOFFINET,
M.A.EVEN, Echevins;
M.R.BIREN, M.G.SCHUSTER, M.R.MULLER, M.B.DAXHELET, Mme CHARLIER -
GUILLAUME, M.D.LAFORGE, Mme I.CHAMPLUVIER, M K.MITRI, Mme J.DENIS,
M M.SAINLEZ, M R.GAUDRON, M.H.MANIGART, M.L.TURBANG, Mme
M.WILLEMS, M J.DECHAMBRE, , M.M.LAQLII, D.KARENZO, Conseillers;
Melle M.NEUBERG, Présidente du C.P.A.S
M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

+ + +

M. le Président ouvre la séance publique à 19heures et 5 minutes.

+ + +

M. le Bourgmestre rappelle avoir mentionné qu'il y aurait un Conseil communal thématique et un Conseil communal « normal » au mois de mai et souhaiterait qu'il n'y ait aucune question en dehors de ces deux points à l'Ordre du jour. Ils prendront le temps qu'il faut pour parler de l'ensemble de l'Espace Léopold et du beau projet relatif au Palais et à l'Hôtel du Nord qui vont être présentés. Ce ne serait pas une bonne idée de poser des questions pendant 2 heures, en sachant qu'il y a encore un Conseil communal dans 15 jours. Il ne peut rien imposer mais il le suggère pour avoir un Conseil plus serein.

1. TRAVAUX COMMUNAUX : En présence de l'auteur de projet, GNI Consulting - Aménagement de parkings et de la vois d'accès à l'école de Frassem. Approbation des documents du marché, des conditions et du mode de passation.

+ + +

Monsieur François D'HOEDT de GNI Consulting, auteur de projet, entre en séance.

+ + +

M. BALON explique que ce projet a été présenté il y a 12 ans aux habitants de Frassem. A leur surprise générale et dans une large majorité, les occupants avaient estimé que ça n'était pas un bon projet. 12 ans plus tard l'auteur de projet M. D'HOEDT a ressorti le projet vu l'augmentation du nombre d'enfants qui fréquentent l'école. Celui-ci a été revu pour permettre aux parents de mieux se garer et aux enseignants de trouver des places de parcage. L'aspect convivial est quelque peu perdu mais est remplacé par une petite plaine de jeux en contre-haut et une petite infrastructure de quartier fortement utilisée. Il espère que cette fois-ci le projet pourra aboutir à l'unanimité.

M. D'HOEDT, auteur de projet de GNI Consulting, explique que ce projet s'inscrit un peu dans la continuité de l'aménagement du centre de Frassem et présente des photos de la situation existante, en indiquant une largeur suffisante pour organiser une voirie à double sens et des parkings longitudinaux. Sur la 1^{ère} photo l'aménagement de la rue du Centre se termine, avec le réfectoire de l'école communale situé sur la droite. En descendant plus loin il y a un chemin goudronné par des déchets d'asphaltage, avec sur la droite un accès vers la plaine de jeux. Il y a aussi une zone de retournement plus bas, avec les anciens abreuvoirs et lavoirs. Le but recherché de cet aménagement est de restructurer l'espace pour améliorer la sécurité des piétons et augmenter le nombre de parkings. Les circulations des piétons et des véhicules seront dissociées avec une chaussée de 5 mètres de largeur, assez confortable pour un croisement. D'un autre côté il y aura un cheminement piétons qui va longer la chaussée et les parkings pour retrouver un accès près du réfectoire de l'école primaire, et un autre cheminement piétons doté d'un certain nombre d'escaliers qui ira directement vers la cour de récréation. La zone de retournement pourra recevoir un kiss & ride car elle offre un trottoir sur une vingtaine de mètres permettant le chargement et le déchargement des enfants en toute sécurité. En utilisant quelques murs de soutènement préfabriqués ils ont pu élargir la voirie pour avoir 6 parkings longitudinaux en plus des 4 parkings déjà situés dans la partie basse de l'aménagement. En termes d'infrastructure on prévoit la canalisation des eaux de surface et la réalisation d'un nouvel égout, la création d'un mur de soutènement pour élargir la zone aménagée, la prolongation des éclairages publics et l'installation de nouveaux candélabres, la reconstruction de la fondation, la sous-fondation et le revêtement dans leur entièreté, puisqu'actuellement ce n'est qu'un chemin asphalté. En plus de ça le nettoyage, la réparation et la réhabilitation des anciens abreuvoirs et lavoirs sont également prévus. En terme de conditions de marché on arrive à un estimatif pour le parking, la voirie d'accès et l'égouttage à 232.000 € HTVA, auxquels pourra s'ajouter un montant dédié à l'éclairage public estimé à 20.000 €, pour un montant de 252.000 € HTVA avec un taux de TVA appliqué de 6 % pour un total estimé à 267.178,40 €. Dans ce cas la classe d'entreprise est 2, la catégorie d'entreprise choisie est C, le délai est fixé à 75 jours et la procédure sera une procédure négociée directe avec publication préalable.

M. SCHUSTER demande à M. BALON pourquoi les riverains et le comité des parents consentent à accepter ce projet 12 ans plus tard.

M. BALON répond qu'il y a 12 ans peu de parents étaient présents et un certain nombre d'habitants ne voulaient pas de ce projet. Ici MM. BALON et TRIFFAUX ont été à l'écoute des parents qui sont demandeurs.

M. SCHUSTER demande si les lavoirs n'ont pas été au préalable réhabilités.

M. BALON répond par la négative et ajoute qu'ils sont la cause du problème.

M. LAFORGE remarque sur le projet que les lavoirs en pierre bleue vont être rénovés et demande ce qui est prévu pour les lavoirs en béton.

M. D'HOEDT répond que les lavoirs sont mixtes, c'est-à-dire que les cloisons et joues latérales sont en pierre bleue et les façades avant et

arrière sont en béton. Il est donc proposé de remplacer les parties en béton par de la pierre bleue pour redonner du cachet. Il ajoute que les abreuvoirs sont en pierre naturelle.

M. BALON complète que la volonté est de réhabiliter ce site magnifique et remercie pour la suggestion.

M. LAQLII remarque que la procédure à suivre est une procédure directe et se demande pourquoi ce n'est pas un appel d'offre.

M. BALON répond que c'est la même chose mais que ce sont les nouveaux termes utilisés depuis la révision des lois sur les marchés publics.

M. MITRI rappelle que deux accès piétons ont été indiqués à la surface de retournement mais il se demande pourquoi leurs aménagements sont différents au niveau de la largeur.

M. D'HOEDT explique que le premier cheminement piétons qui suit le chemin actuel a été doublé à 1m50 de large, et le second chemin dit « des écoliers » avec un dénivelé plus prononcé avec l'aménagement d'escaliers est prévu pour accéder directement à la cour de récréation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver les documents du marché "Aménagement de parkings et d'une voie d'accès à l'école de Frassem" (cahier des charges N° MT-PNDAPP/18-1550 et avis de publication) ainsi que le montant estimé, établis par l'auteur de projet, GNI CONSULTING. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 232.621,13 € hors TVA ou 246.578,41 € TVA 6% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Article 3 : D'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que détaillés dans le cahier spécial des charges.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 722/731-60/20187036 qui sera augmenté lors d'une prochaine modification budgétaire.

+ + +

Monsieur François D'HOEDT de GNI Consulting, auteur de projet, sort de séance.

+ + +

+ + +

Messieurs Georges MEDINGER et Xavier KROELL entrent en séance.

+ + +

2. TRAVAUX COMMUNAUX : En présence de l'AIVE - Convention portant sur les investissements 2017-2021 : campagne de reconnaissance des égouts. Approbation de la convention AIVE.

M. BALON explique que ce dossier est particulièrement important et attendu depuis longtemps. Il rappelle qu'avec l'aide de l'AIVE et de la SPGE ils ont rénové les stations d'épuration de Bonnert et Frassem, construit une nouvelle station d'épuration à Waltzing, construit une nouvelle station d'épuration à Sampont et largement rénové la station d'épuration de Stockem depuis le début de l'an 2000. Il y a toujours des villages sans station d'épuration comme Toernich-Udange et Guirsch. Il est proposé ce soir de faire participer la ville d'Arlon dans deux projets qui permettront d'une part la création d'une station d'épuration à Udange, avec un collecteur à 1.117.000 € et une station d'épuration à 1.380.000 € pour un montant total de 2.497.000 €, et d'autre part la station d'épuration de Guirsch qui sera créée un peu plus loin que Stockem pour un montant d'environ 400.000 €. Pour ce qui est du collecteur et de la station de refoulement de Stockem, les travaux qui ont été réalisés avec le passage à niveaux sous voies permettent la reconstruction d'un nouveau réseau d'égouts et la création d'un refoulement qui ramènera à la station d'épuration de Stockem pour 565.475 €. Dans les décisions déjà votées mais qui nous concernent pas ce soir, il rappelle qu'ils vont créer un collecteur sur Autelbas, Barnich et Sterpenich, où l'on pourra aménager un piétonnier qui reliera les 3 villages pour se poursuivre dans la rue de la Gendarmerie vers le Grand-Duché de Luxembourg. Le collecteur s'élèvera à 3.039.000 €. Il faudra sans doute que la ville ajoute un million pour faire le piétonnier. La partie belge de la station de refoulement, en direction de la nouvelle station d'épuration qui se trouvera du côté de la frontière, commune avec le GDL et nos voisins de Grass, coutera 226.000 € et la partie belge de la station d'épuration reviendra à 896.000 €. Le montant total sera donc de 4.162.000 €. Le total de ces opérations s'élève à 7.624.000 € et la part communale est quant à elle de 70.000 € environ, on est donc largement gagnant. Ce projet a commencé en 2001 avec la révision des égouts du chemin de la gare, qui s'est poursuivie avec la création de bassins d'orage aux rues Semsara, de la Semois, de Sesselich, etc. Un second a été construit à la rue des Blindés et un 3ème à la rue de Neufchâteau. La Semois est ainsi redevenue propre et le réseau d'égouttage allant sur la Semois et sur la Meuse a été renouvelé à presque 95 %. On s'attaque maintenant à tout ce qui est du côté Rhin et évidemment Toernich-Udange en commun. Il rappelle que les études préalables à ce que l'on va faire du côté Rhin datent de 2012-2013, ont coûté 435.000 € mais ont permis d'avoir une bonne connaissance de tous les bassins versants. Donc les rues du Bourg, Hammelsmarch, de l'Eau et les stations d'épuration mentionnées vont permettre de résoudre tous ces problèmes. Le point de départ se situe aux alentours de l'an 2000 et le point d'arrivée aux alentours de 2030. La fin des études pour la création des stations d'épuration sont prévues sur 2019 et la réalisation pour 2020-2021, avec une série de collecteurs pour assurer le fonctionnement. Durant les 30 années passées à résoudre les problèmes d'Arlon la population est passée de 25.000 à 30.000 habitants, et lorsque nous aurons fini la commune pourra accueillir jusqu'à 40.000 habitants sans devoir examiner tout notre réseau d'égouttage. Il ajoute qu'il est facile de faire des routes, mais que le plus important se passe en dessous. Cela prend plus de temps mais ça participe davantage à la qualité de vie des habitants. Nous pouvons être fiers qu'Arlon ait résolu ses problèmes d'inondation car peu de communes en Wallonie obtiennent ce résultat en aussi peu de temps. Cette séance est particulièrement importante car il demande un accord sur 70.000 euros qui permettront d'effectuer des travaux pour un montant estimé actuellement à 7.624.735 €.

M. KARENZO demande s'il y a des prévisions d'échelonnement concernant les programmes d'investissement 2017-2021 pour les projets retenus.

M. BALON répond que les études sont sur 2018-2019 et la réalisation du collecteur et de la station d'épuration de Toernich-Udange et de Guirsch sur les années 2020-2021. Pour le moment nous sommes dans les phases études.

M. MITRI remercie spécialement l'énorme travail qui va aboutir à l'horizon 2021-2022 pour permettre aux villages d'avoir un réseau d'égouttage. Concernant Guirsch il demande ce qu'il en sera des maisons de la rue de Beckerich qui ne seront pas servies par ce réseau d'égouttage. Il demande si une solution a été proposée à l'époque par l'AIVE pour des stations individuelles ou communautaires.

M. BALON répond que pour Guirsch ou d'autres endroits nous sommes soit en égouttage prioritaire via des collecteurs et un réseau d'égouttage qui ramènent à la station d'épuration, soit en individuel. Un certain nombre de maisons à Guirsch pour une raison de situation devront se débrouiller elles-mêmes grâce à des aides. Selon les permis d'urbanismes délivrés nous sommes capables de voir s'ils sont raccordés à un réseau d'égouttage ou s'ils doivent se débrouiller avec leurs propres moyens et les aides. Il ajoute que sur 100 % des habitations de la commune, 93 % pourraient être raccordées au réseau d'égouttage. Dans certains cas on peut faire des stations de relevage mais c'est exceptionnel. L'important de la décision de ce soir est de pouvoir s'occuper des voiries de Guirsch prochainement. Il y a dans la commune une série de voiries dont on ne s'est pas occupés alors que les besoins sont évidents. Il pense que ça n'aurait pas été une bonne gestion en bon père de famille de dépenser de l'argent pour refaire une voirie alors qu'il se doutait de la création d'une station d'épuration et d'un réseau d'égouttage. Il remercie les gens qui habitent ses rues de leur patience, notamment ceux de Guirsch, mais il croit que l'ensemble des citoyens sont reconnaissants, notamment au niveau des dépenses.

M. SAINLEZ remercie M. BALON pour les chiffres mentionnés concernant l'augmentation d'habitants en 2030 grâce au réseau d'égouttage et demande si certaines stations d'épuration ne nécessiteraient-elles pas un redimensionnement adéquat dans un prochain programme d'investissement après 2022.

M. BALON affirme que c'est une bonne question et ajoute que la capacité de la station d'épuration de Frassem doit être revue. Or elle n'est pas reprise dans le plan actuel et se retrouvera donc entre 2025 et 2030.

M. SCHUSTER demande à M. BALON s'il connaît la localisation des nouvelles stations d'épuration de Toernich-Udange et de Guirsch.

M. BALON connaît leur situation à quelques centaines de mètres près. Celle de Guirsch sera située dans la vallée des 3 Moulins, à 1km ½ plus loin de celle de Frassem. Ils ont regardé avec l'AIVE s'ils ne savaient pas ramener le tout vers Frassem mais c'est techniquement difficile. Pour Toernich-Udange la préférence se situe à la limite de notre commune, en quittant Udange vers Wolkrange. Ils ont longtemps pensé à n'en faire qu'une seule pour Wolkrange, Udange et Toernich mais ça paraissait plus compliqué.

M. TURBANG s'interroge lorsqu'il voit les fuites d'eau dans la rue A-Kreides à Toernich qui sont quasi récurrentes. Il demande si l'état des égouts est vérifié lors du curage de l'égouttage, afin de voir s'il y a éventuellement des infiltrations d'eau car les trous se creusent en permanence. Il a l'impression que toute cette eau sera à nouveau épurée à cause de la perte des mètres cube dans cette rue.

M. BALON signalera le problème de perte d'eau à la SWDE car cela ne concerne pas l'égouttage.

M. SCHUSTER voulait savoir si un contrôle des égouts était effectué en même temps que le curage par un système de caméra ou autre.

M. BALON explique qu'il y a deux choses différentes, la première étant l'endoscopie du réseau réalisée depuis des années, ce qui permet d'avoir une connaissance à 50-60 % du réseau. Ils ont accepté le principe d'inscrire la Ville dans le dossier provincial géré par l'AIVE, qui reviendra au prochain conseil, pour que chaque année 5% du réseau fassent l'objet d'une endoscopie et d'une résolution des problèmes par chemisage ou autre sur les 40 % restants. Il peut néanmoins demander que la rue A-Kreides fasse partie d'une étude particulière. Ce que M. TRUBANG signale relève plus d'un problème de fuites que d'égouts. Il fait savoir qu'on va beaucoup voir la SWDE entre Udange et Messancy/Aubange, ce qui va créer un certain nombre de problèmes.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er: D'approuver les travaux de curage dans le cadre de la campagne de reconnaissance des réseaux d'égouttage qui vont alimenter les station d'épuration reprises au programme d'investissement 2017-2021 de la SPGE. Les projets retenus pour Arlon sont : la station d'épuration d'Udange-Toernich, la station d'épuration de Guirsch, le refoulement de Stockem.

Article 2 : De marquer son accord sur l'attribution du marché de l'AIVE pour le curage à la firme ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit PINEUR CURAGE SPRL, Route de Namur, 140 à 4280 AVIN.

Article 3 : D'approuver la dépense de 52.591,50 € HTVA ou 63.635,72 € TVAC pour le curage à charge de la Ville d'Arlon et de 4.207,32 € HTVA ou 5.090,86 € TVAC pour les frais de gestion AIVE.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2018, article 877/124-02 par modification budgétaire.

3. TRAVAUX COMMUNAUX : En présence de l'auteur de projet, Architectes Associés - Rénovation des façades de l'école de Stockem. Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation.

+ + +

Madame Catherine COLLET d'Architectes Associés, auteur de projet, entre en séance.

+ + +

Monsieur BALON rappelle que Madame COLLET était déjà venue le mois passé pour présenter un projet similaire qui concernait l'école du centre, et dit qu'elle a préféré faire cela en deux fois plutôt qu'en une seule fois, et il pense que c'est la même chose cette fois-ci.

Madame COLLET dit que cette fois c'est l'école de Stockem qui a besoin de rénover ses façades, et que c'est une école qui a la particularité d'être composée de trois blocs de classes qui sont reliés par des préaux. Il précise qu'il y a un développement de façade assez important, et que si on enveloppe l'école sur un rectangle, elle fait 60m par 80m. Elle s'aide du plan de la situation existante pour montrer les 3 blocs de classes qui sont à chaque fois articulés sur des préaux et des locaux sanitaires. Elle dit que le programme du projet prévoit la rénovation de l'ensemble des façades, des classes et des préaux sur le principe suivant : « on va décaper l'ensemble des façades qui sont pour certaines fortement endommagées, voire même taguées pour certaines ». Elle montre un des endroits les plus endommagé de l'école sur le plan, en façade arrière sur la partie de terrain aménagé en pelouse. Elle dit qu'en ce qui concerne les préaux, ce sont des préaux en briques peintes ou en blocs peints, et qu'ils vont les nettoyer, et faire en sorte d'enlever toutes les parties non adhérentes, là où les briques sont éclatées. Elle ajoute que sur le principe qui a été adopté à l'école du Galgenberg, et qui est similaire dans sa géométrie et son implantation, ils vont réaliser un crépi sur isolant sur les murs des classes, et sur les murs des préaux qui sont des locaux non chauffés, des crépis traditionnels. Qui dit crépi sur isolant dit épaissement des façades. Elle signale qu'il y a un travail de modification des descentes d'eau et des débordements de toitures à exécuter, ainsi qu'une modification des pieds d'égouttage. Elle ajoute que lors de la réalisation des travaux, puisque les pieds d'égouttage doivent être modifiés, le trottoir périphérique en béton va être enlevé au profit d'un trottoir périphérique en graviers, et elle explique que l'intérêt de ce dernier est de protéger les bas de façades contre les éclaboussures et les dégradations. Elle ajoute que le principe de coupes de l'école pour les classes, ce sont des bâtiments à un seul versant en pente avec des bacs acier qui sont déjà isolés, et que le principe de réalisation sera d'isoler les façades en complément de l'isolation de toiture déjà réalisée. Elle rappelle que les châssis ont été changés il y a une dizaine d'années, et que ce sont des châssis en aluminium avec du double vitrage qui ont des performances satisfaisantes au niveau isolation. Elle signale que dans la situation projetée, l'école reste telle qu'elle est et que c'est uniquement les murs périphériques qui s'épaississent au bénéfice de l'isolation. Elle dit que les surfaces traitées en crépi sur isolant c'est 770 m² et en crépi sur mur 220 m², ce qui représente presque 1000 m² de traitement de façades. Elle dit que le budget est estimé à 280.000 euros HTVA et de 297.145 euros TVA de 6% comprise, puisque c'est un bâtiment scolaire. Elle explique que la procédure sera une procédure négociée avec publication au préalable, et que le délai accordé à l'entreprise sera de 60 jours ouvrables et que ce sera en catégorie D3.

Monsieur BALON ajoute qu'il a encore des relations avec la Fédération Wallonie Bruxelles, qu'il les a rencontré fin de semaine passée, et que pour ce dossier qu'ils comptaient faire passer dans un premier temps sur fonds propres, il y a de fortes chances pour qu'il obtienne un subside encore en 2018, ou au pire début 2019. Il souhaiterait que dans la décision il soit acté

qu'ils l'introduiront, avec l'accord de M. TRIFFAUX, dans un programme prioritaire des travaux, et qu'ils peuvent espérer un subside de 88% sur base de 108%, puisqu'il y a 8% de frais généraux qui peuvent être subsidiés.

Monsieur TRIFFAUX voudrait remercier son collègue Monsieur BALON, et fait remarquer qu'ils sont en première ligne avec les écoliers, les enseignants, les parents, et qu'il y a parfois des morceaux de façades qui tombent et des trous dans les préaux, dans les toitures ou d'autres choses etc..., et constate qu'ils répondent toujours à leurs demandes avec toujours beaucoup d'attention. Il remercie d'ailleurs tous les auteurs de projet qui ont défilé au Conseil aujourd'hui comme Madame COLLET, Monsieur D'HOEDT etc.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver les documents du marché "Rénovation des façades de l'école de Stockem" (cahier des charges N° MT-PNDAPP/18-1555 et avis de publication) ainsi que le montant estimé, établis par l'auteur de projet, ARCHITECTES ASSOCIES, Place de l'Yser, 33 bte 2 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 280.326,20 € hors TVA ou 297.145,77 € TVA 6% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Article 3 : D'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que détaillés dans le cahier spécial des charges.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 722/723-60/2017/20177008 qui sera augmenté lors d'une prochaine modification budgétaire.

+ + +

Madame Catherine COLLET d'Architectes Associés, auteur de projet, sort de séance.

+ + +

4. TRAVAUX COMMUNAUX : En présence d'un(e) responsable - Présentation des actions menées par la Ville dans le cadre du contrat rivière Semois-Chiers.

+ + +

Madame Céline ZINTZ, responsable du contrat rivière Semois-Chiers, entre en séance

+ + +

Monsieur PERPETE explique qu'il trouvait utile de faire connaître au Conseil communal les actions qui sont menées par la ville d'Arlon dans le cadre du contrat rivière Semois-Chiers, dans lequel elle est partenaire, et rappelle que la ligne de partage des eaux Rhin, Meuse, passe notamment à Arlon à hauteur de l'avenue de Longwy, et qu'ils sont partenaires du contrat rivière depuis

1993, ce qui fait déjà 25 ans. Il ajoute que le contrat rivière regroupe 21 communes, et que c'est depuis 2008 que le contrat rivière spécifiquement 'Semois-Chiers' a été intitulé sous une forme d'asbl, parce que la Région Wallonne a voulu qu'il y ait un contrat rivière par sous bassin hydrographique. Il précise qu'il va y avoir une présentation sommaire des actions du contrat rivière, par Madame ZINTZ qui est la coordinatrice adjointe au contrat rivière Semois-Chiers qui est basé administrativement à Rossignol. Il précise qu'on est actuellement dans le programme d'action triennal 2017-2019, et qu'on est à mi-parcours de ce plan. Il dit que l'on peut constater qu'il y a des actions très diverses qui sont menées avec la participation active de la ville, et notamment de Monsieur Stéphane LICHTFUS, qui est responsable du service environnement, et il en profite pour le remercier d'être présent et de s'investir beaucoup dans le contrat rivière. Il explique qu'il y a un travail qui se fait pour la protection des ruisseaux, les berges, la problématique des plantes invasives, les déchets, les marres, la sensibilisation vis-à-vis du public, et notamment des enfants. Il cède ensuite la parole à Madame ZINTZ qui a préparé un powerpoint.

Madame ZINTZ explique pour commencer ce qu'est un contrat rivière, et qu'elle dressera ensuite un petit aperçu des atteintes aux cours d'eau à réaliser, et pour finir qu'elle passera en revue quelques exemples d'actions qui ont été réalisées sur la commune d'Arlon ces dernières années. Elle explique qu'un contrat rivière c'est d'abord un état des lieux au niveau des cours d'eau, c'est-à-dire un inventaire des cours d'eau qui permet d'établir un programme d'action. Elle ajoute que c'est également un lieu de rencontre qui permet des discussions entre différents usagers, que ce soit des gestionnaires de cours d'eau, des pêcheurs, des organismes touristiques, le DNF, et signale qu'ensembles ils discutent pour essayer de trouver des solutions et de résoudre les différentes problématiques. Elle dit que c'est également un outil de gestion participative pour développer des actions à l'échelle transcommunale, voire transnationale. Au niveau de la Région Wallonne, il y a 14 contrats rivières, donc un contrat rivière par sous bassin hydrographique, et à l'heure actuelle 90% du territoire wallon est couvert par des contrats rivière. Au niveau du sous bassin Semois-Chiers, il y a 21 communes qui adhèrent au contrat rivière, dont deux communes se situent sur la province de Namur, Bièvre et Vresse-sur-Semois. Elle montre une carte d'identité du sous bassin Semois-Chiers, et dit que c'est le regroupement du sous bassin de la Semois et du sous bassin Ton à Messancy. Il y a 2.763 km de linéaire de cours d'eau. Elle dit qu'ils sont constitués en asbl, et qu'ils sont subsidiés à 70% par le service public de Wallonie, et qu'il y a 30% pour les communes. Elle dit qu'au niveau de la cellule de coordination ils sont 4 personnes pour mener à bien ces différents projets. Elle ajoute que la particularité de la commune d'Arlon, c'est qu'elle se trouve sur deux sous bassins hydrographiques, ceux de la Moselle et de Semois-Chiers. Elle passe ensuite à l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, et explique que c'est un état des lieux et leur base de travail. Elle dit qu'il s'agit d'un inventaire qui est standardisé et que tous les contrats rivière travaillent de la même façon. Ils ont des fiches à remplir qui sont identiques pour tout le monde, des applications et logiciels cartographiques qui sont identiques pour tous les contrats rivière. Elle ajoute qu'on parcourt ces 2.763 km de linéaires de cours d'eau, et qu'on prend en compte une dizaine de thématiques différentes telles que les ouvrages, le rejet, les déchets, les érosions, le patrimoine, les plantes invasives etc... Elle explique que tous les 3 ans, ils passent sur les mêmes cours d'eau, qu'ils présentent cet inventaire à différentes communes, et que pour Arlon par exemple

elle l'a présenté à Monsieur PERPETE et à Monsieur LICHTFUS, qui sont les deux personnes relais au niveau du contrat rivière. Ensuite ils le présentent au gestionnaire de cours d'eau et au DNF. L'objectif est de solutionner tous les points noirs qu'ils relèvent et de trouver des solutions, ce qui permet de rédiger et d'établir un programme d'action triennal. Elle dit que l'inventaire a été réalisé en avril et mai 2017, et donne ensuite les résultats pour Arlon : on a inventorié 153 points. Elle précise que tous les points inventoriés ne sont pas des problèmes, et que tous les problèmes n'ont pas tous la même importance. Sur base des définitions points noirs prioritaires émises par la Directions des eaux de surface du Service Public de Wallonie, ils ont identifié 62 points noirs prioritaires, et ce sont principalement les rejets, les plantes invasives, et quelques déchets. Pour donner une idée de la répartition des points noirs prioritaires sur la commune, elle montre sur le power point les points rouges qui sont les point noirs prioritaires et en vert, les points noirs non prioritaires. Elle propose ensuite de passer en revue quelques thématiques au niveau de l'inventaire avec la première qui est la problématique des rejets, elle dit qu'on peut le voir principalement sur le sud de la commune avec les stations d'épuration, Udange, Toernich, Autelbas, Barnich, où il y a encore beaucoup de point noirs d'eau usées qui ont été repris, étant donné que dans ces villages elles ne sont pas encore épurées. Elle montre ensuite un exemple de fiche qu'ils remplissent, la fiche thématique rejets, avec une photo d'un rejet au niveau du quartier Wäschbour, au niveau du ruisseau de la fontaine Sainte-Croix. Elle dit qu'à chaque fois il y a une identification du point et une description du rejet. Elle montre l'illustration du rejet des eaux usées en cours d'eau et dit que tous ces points au niveau rejet sont présentés également à l'AIVE, dont la personne de contact est Pauline DE ROECK, qui est conseillère en environnement. Elle explique qu'ils passent en revue les différents points et qu'ils essaient d'identifier les problèmes, que parfois il y a des disfonctionnement au niveau de la station d'épuration, et qu'il y a des analyses qui sont alors effectuées. Elle passe ensuite au second point qui sont les plantes exotiques envahissantes, et précise qu'ils travaillent essentiellement sur trois plantes : la berce du Caucase, balsamine de l'Himalaya et Renouée du Japon. Elle explique qu'elles prennent pas mal d'ampleur depuis quelques années, et qu'au niveau d'Arlon il s'agit principalement des plantes de renouée du Japon qui sont présentes. Il y a 7 placettes de berce du Caucase qui se présentent également et qui sont suivies chaque année. Elle dit qu'on peut voir en rose sur l'image à Sesselich, deux placettes de balsamines de l'Himalaya, et que ces plantes ont été arrachées. Ils les gardent dans leur inventaire, car ces placettes doivent être suivies pour être sûr que cette balsamine ne pousse pas les années suivantes. Elle montre ensuite une photo d'une placette le long de la Semois, du piétonnier qui rejoint le bas de la rue de Sesselich à la place de l'Yser, avec une placette de 50m de long sur 10m de large de renouée du Japon. Elle montre ensuite d'autres photos de Toernich, à proximité de la Maison de la Culture, ou près de l'ancien parc à conteneur dans Arlon. Elle parle ensuite de la berce du Caucase, et montre une photo d'un terrain privé au niveau de l'avenue Tesch, et à Viville dans un ancien verger. Elle dit que la thématique du patrimoine est également prise en compte, qu'ils inventorient principalement les lavoirs, les fontaines, les abreuvoirs, les ponts, les lavoirs de linge, et signale que la source de la Semois est également reprise en tant que patrimoine. Au niveau des érosions, elle explique qu'au niveau des berges et du lit du cours d'eau, l'érosion est principalement provoquée par le bétail. Elle montre à l'aide de photos un cours d'eau qui n'est pas clôturé et qui est piétiné par le bétail, et montre que le lit et le cours d'eau sont complètement déstructurés. Elle

montre d'autres exemples, à l'aide de photos, comme les érosions naturelles à Sampont au niveau de la Semois où un arbre est tombé au niveau de la Semois, ce qui a provoqué une érosion sur la berge opposée. Elle dit qu'elle a remis un petit rappel législatif par rapport à cet aspect-là et que ce qui est important, c'est qu'en 2013 le Gouvernement wallon avait adopté un arrêté organisant l'obligation de clôturer les berges de cours d'eau en prairies pâturées. Elle explique qu'il y a différents cas de figures : pour les anciennes communes qui ne dispose pas de dérogation, les agriculteurs sont alors obligés de clôturer tous les cours d'eau classés, et ceci pour le 31 décembre 2014. Pour les anciennes communes qui disposent d'une dérogation, il n'y a pas d'obligation de clôturer sauf pour les zones et les cours d'eau qui sont classées en site Natura 2.000. Elle ajoute encore qu'en 2013, le Gouvernement wallon avait également adopté un arrêté qui permettait aux agriculteurs d'avoir une subvention pour financer ces poses de clôtures et de pompes à museaux ou bacs. Elle montre un petit aperçu des zones qui sont reprises en rouge ou en rose, et dit que ce sont les zones où les agriculteurs sont obligés de clôturer leurs cours d'eau, et ce qui est en vert (Bonnert-Waltzing-Toernich et une partie d'Udange), là les agriculteurs ne sont pas encore obligés de clôturer les cours d'eau. Elle explique ensuite ce qu'est une entrave, et dit qu'elle limite le libre écoulement des eaux et la libre circulation des poissons. Elle dit qu'une entrave peut être un chablis ou un arbre tombé dans le cours d'eau, que ça peut également être des atterrissements au niveau des ponts, et également les barrages castors. Elle dit que les entraves sont principalement au niveau de la Semois, et elle montre un exemple de fiche avec le barrage castors et un exemple d'atterrissement au niveau d'une arche d'un pont. Elle passe ensuite aux déchets, et explique qu'il s'agit principalement des dépôts de tonte de pelouses et des déchets verts en bord de cours d'eau, et signale que c'est récurrent sur l'ensemble du sous bassin. Elle ajoute que c'est le déchet classique car les gens pensent qu'on ne fait rien de mal en déposant un déchet vert ou tonte de pelouse en bord de cours d'eau puisque ce n'est pas du plastique, mais que pourtant un dépôt récurrent de tonte de pelouse va provoquer l'étouffement de la végétation qui est en place et que des orties vont proliférer, puis que la végétation indigène va disparaître et qu'il y aura une érosion des berges. Elle pense qu'il y a un problème de sensibilisation à faire par rapport à cela, et dit qu'il faut expliquer aux gens de ne rien jeter à proximité du cours d'eau ou dans le cours d'eau. Elle dit qu'il y a aussi les déchets plastiques que l'on peut retrouver à différents endroits entre Toernich et Udange, ou sur la Semois à Arlon derrière la Maison de la Culture où il y a pas mal de déchets plastiques ou autres. Elle donne ensuite quelques exemples d'action, et a choisi trois thématiques : les plantes exotiques envahissantes, le patrimoine et l'aspect communication. Au niveau des plantes exotiques envahissantes, ils ont organisés deux formations, dont une a été organisée en avril l'année passée à Saint-Léger. Il s'agissait d'une formation à l'attention des acteurs de terrains, des ouvriers communaux, des responsables des espaces verts, des agents de la DNF, d'INFRABEL, et de bien d'autres partenaires encore. Il y avait 60 personnes dont 6 personnes du service environnement qui étaient venues assister à cette formation, et cela s'est fait à Saint-Léger. La commune de Saint-Léger a mis en œuvre différents moyens et tests de lutte contre la renouée du Japon. Le Chef du service des Travaux de la commune de Saint-Léger a expliqué ce qui avait été mis en place, les choses à ne pas faire, les erreurs qui avaient été commises, et les choses auxquelles il fallait faire attention. Il s'agissait d'un échange d'expérience entre tous, précise-t-elle. Dans le même ordre d'idée, ils avaient organisé en octobre dernier, un

colloque à Libramont sur les exotiques dans nos rivières, et dit que cela touchait également les espèces animales. Elle ajoute qu'il y avait des intervenants français et grand-ducaux également qui venaient partager leur expérience par rapport aux espèces invasives. Elle informe qu'au niveau de la gestion proprement dite, ils se sont attaqués en 2015 à la gestion de la berce du Caucase à Viville, et qu'ils ont eu l'aide de deux ouvriers communaux. Elle ajoute qu'à l'aide de bêches, ils ont arraché et sectionné les racines de la berce du Caucase le plus loin possible, qu'ils l'ont fait sécher ensuite au soleil, pour terminer par la couper en morceaux. Elle dit qu'il y avait plus de 880 plants et qu'il faut faire au minimum 2 passages par an sur chaque placette pour être sûr d'avoir retiré tous les plants de berce du Caucase. Elle ajoute que celle-ci est dangereuse, qu'elle peut provoquer des brûlures, et qu'il est important de s'équiper de bottes, d'une salopette, d'une visière et de gants pour se protéger. Vu l'étendue de cette placette, la gestion a été confiée à la cellule des espèces invasives du SPW à partir de 2016. Elle dit qu'il y a une autre méthode de lutte, et qu'un test a été mené en novembre dernier dans le talus près de l'église Saint-Martin, où ils ont arraché manuellement la renouée du Japon, et qu'ensuite à l'aide du grappin la terre a été retirée pour essayer d'enlever un maximum de rhizome de la renouée sur une quarantaine de cm de profondeur. Ensuite une bâche très épaisse (bâche de type qu'on place pour les marres), a été mise, et de la terre saine a alors été placée, puis de l'herbe y a été semée. Elle dit qu'il faudra surveiller cette placette pendant plusieurs années pour être sûr que la renouée ne repousse pas. Elle explique que l'aspect sensibilisation est important également, pour expliquer aux gens qu'il existe des plantes invasives, avec quelques exemples de plantes invasives, et ce qu'on peut faire et ne pas faire, par le biais de différents articles dans la rubrique communale. Elle aborde la deuxième thématique qui est le patrimoine, et signale qu'ils ont aidé les ouvriers communaux à entretenir la marre de l'arboretum de Frassem qui était en voie de végétation, puisqu'on en voit plus qu'un tiers, voire un quart d'eau. Ils ont arraché la végétation présente et ils ont eu recours aussi au grappin pour retirer le tapis dense de végétation et l'évacuer. L'école communale de Toernich avait fait appel au service environnement d'Arlon et au contrat rivière pour l'entretien de sa marre. L'institutrice qui se chargeait de la marre, s'était plainte qu'il n'y avait plus de vie ni de végétation dans la marre, et elle explique qu'ils l'ont nettoyée. Elle ajoute que la bâche a été réparée par le service environnement et qu'avec l'aide des cailloux qui avaient été disposés, ils avaient créé différentes zones où ils ont planté des plantes bien spécifiques au marres telles que iris, potamot, carex, et bien d'autres. Elle s'aide de photos pour montrer un chêne qui est à proximité de la marre, et explique que pour éviter que les feuilles du chêne n'atterrissent dans la marre, un filet a été placé au-dessus de la marre ; ce qui permettait de limiter et de nettoyer plus facilement la marre. Elle signale qu'au niveau du patrimoine, un tout nouveau projet est mené depuis cette année-ci, qu'il y a eu trois réunions dont la dernière qui s'était tenue la veille. Elle explique que c'est un projet qui sera mené sur 4 communes : Arlon, Attert, Aubange et Messancy, et que ce sont les échevins du patrimoine et du tourisme qui seront présents, avec pour la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon, Mme Anne-Catherine GOFFINET, le Syndicat d'initiative d'Aubange, le Cercle d'Histoire du Pays de Messancy, le contrat rivière de Moselle, et eux-mêmes. Elle ajoute que l'objectif est de valoriser le patrimoine lié à l'eau. Elle montre les photos d'un panneau qui est placé sur la commune de Saint-Léger avec le syndicat d'initiative de Saint-Léger, et explique qu'ils ont placé différents panneaux sur tous les lavoirs et fontaines qui existent sur leur commune, avec le nom du

lavoir, la date de construction, et une photo ancienne qui montre comment était le lavoir à l'époque. Elle dit que l'idée est de valoriser ce patrimoine, et que la mise en page du panneau ne sera pas identique mais qu'il faudra remettre lorsque cela sera possible, une photo ancienne du lavoir. Elle ajoute qu'il y aura un QR code qui renverra vers des dépliants et des informations beaucoup plus complètes. Il y aura aussi des brochures qui seront éditées. Le dernier volet est l'aspect communication. Elle informe qu'il y a des panneaux de voirie de signalisation de cours d'eau, et que le projet a été mené en 2016 sur 12 communes, avec 209 panneaux de voirie, des panneaux de sentier et le matériel de fixation. Sur Arlon il y a 32 panneaux de voirie, et de panneaux de sentiers. Elle s'aide d'une carte et montre que ce sont les points bleu turquoise où ont été placés les panneaux cours d'eau. Elle montre quelques illustrations des panneaux placés. Le panneau source de la Semois a été réactualisé et installé l'an dernier, et il y a eu aussi différents partenaires. Elle dit que récemment, avec Christine CHEVIGNY et l'Office du Tourisme, ils ont conçu un panneau sur la marre expliquant la faune et la flore bien spécifiques aux marres, et qu'il a été placé à la mi-mars à l'arboretum de Frassem. Elle ajoute qu'il y a la traditionnelle opération 'Be Wapp' à laquelle ils participent depuis le début, et qu'avant il s'agissait de l'opération 'communes et rivières propres'. Ils ont deux barrages flottants pour lutter contre les ovnis qui sont des objets flottants non identifiés. Ils les déplacent régulièrement depuis 2014, et ils les ont placés sur la Semois à Freylange route de Neufchâteau et rue de l'Hydrion. Elle montre sur les photos les déchets qui ont été récoltés depuis 5 semaines. L'objectif premier est de récolter les déchets qui circulent sur les cours d'eau, car on ne se rend pas toujours compte des déchets que drainent les cours d'eau, mais on se rend surtout compte des déchets que l'on retrouve en bord de route, et elle ajoute que c'est un aspect de sensibilisation auxquels chaque fois un panneau ou une bannière expliquent ce que l'on fait. Elle ajoute qu'ils développent une animation pour les écoles par rapport aux barrages ovnis. Elle informe qu'ils ont participé au 'printemps grandeur nature' le 24 mars dernier, et qu'ils se sont installé sur la place Léopold, qu'ils ont participé au chantier ramassage de déchets. Elle dit qu'il y avait différentes photos sur la rivière de Philippe Moës qui étaient placées au niveau des différents chapiteaux sur la place Léopold. Elle signale qu'il y a un autre événement au mois de mars qui se fait depuis plus de dix ans, et que c'est le contrat rivière qui coordonne l'organisation de la journée wallonne de l'Eau durant la seconde quinzaine du mois de mars. Elle explique que cette année 25 activités sont proposées dont 7 aux écoles. Elle montre les activités proposées au grand public sur Arlon : il y avait une promenade avec une guide nature, 'Printemps Grandeur Nature' qui était repris dans le programme, et l'AIVE avait ouvert les portes de la station d'épuration de Waltzing, où ils ont accueillis 150 personnes. Elle dit qu'au niveau des écoles, ils vont proposer 7 activités avec l'AIVE et la Défense. Elle présente l'activité qu'ils réalisent déjà depuis 2013 avec la Défense au Camp militaire de Lagland, et dit que c'est une animation qui est menée par l'adjudant Lionel RIGUELLE, qui explique les mœurs du castor. Elle souligne que cette activité est totalement gratuite, et qu'ils prennent en charge les frais de bus via un subside qu'ils reçoivent pour l'organisation de ces journées de l'Eau. Elle aborde une autre activité pour les écoles au mois de septembre où ils organisent 2 journées : en 2016 ils les avaient organisées au marais de Heinsch, et précise qu'il y a 8 groupes sur les deux journées avec la collaboration de NATAGORA qui explique les spécificités du marais, les différentes espèces floristiques et faunistiques, les activités sur les marres, les insectes que l'on peut y retrouver. Elle signale qu'ils demandent toujours

l'aide du service pêche du DNF pour une activité sur les poissons des rivières, et dit que son collègue a fait une animation sur les castors. Elle termine par le petit livret qu'ils sont en train de réactualiser et qui reprend les animations et les différents outils qu'ils proposent aux écoles, et qu'ils enverront aux différentes écoles probablement cette semaine.

Monsieur MAGNUS remercie pour cette présentation intéressante. Il croit que tout le monde a appris beaucoup de choses, et pense que certains ne savaient pas que c'était elle qui était à l'initiative de tel ou tel projets ; Il félicite de travailler avec l'échevin de l'environnement, de parler de patrimoine et de tourisme, et il la félicite pour cette vision globale de toutes les activités qu'elle fait, et en particulier sur Arlon.

Monsieur PERPETE signale qu'il n'y avait pas de document et qu'il a hésité à ce sujet. D'après lui si on donnait le powerpoint avant, ce n'était plus la même chose. Il dit que comme il n'y avait pas de décision à prendre, il a pris sur lui en disant qu'on mettait juste le point à l'ordre du jour, et que Madame ZINTZ présenterait et répondrait à des questions éventuelles. Il ajoute que si vraiment il y avait des choses trop techniques, on pourrait alors répondre la prochaine fois puisque l'assemblée pourrait dire qu'elle n'avait pas pu préparer le point, étant donné qu'aucun document concernant ce point n'avait été reçu. Il dit que le but dans ce cas-ci, était de permettre au contrat-rivière de montrer le travail qui se fait principalement, et il en profite pour remercier Madame ZINTZ pour sa présentation, et surtout pour tout le travail qui est fait pendant toute l'année, et également le service environnement, par l'intermédiaire de Stéphane LICHTFUS qui s'investit dans le contrat rivière depuis déjà maintenant quelques années.

Monsieur KROELL demande s'il y a des synergies avec la Province, et s'il y a des actions rivière, et si on coordonne parfois certaines actions avec l'institution provinciale.

Madame ZINTZ répond que la Province est gestionnaire d'une partie des cours d'eau, et qu'ils présentent leur inventaire de terrains à Monsieur Vincent ADAM qui est leur contact. Ensuite des priorités sont émises et ils collaborent régulièrement avec la Province. Elle ajoute qu'au niveau des espèces invasives ils collaborent également sur cet aspect-là avec Madame Thérèse MAHY.

Monsieur LAQLII dit qu'il y a quelques années la Fondation Universitaire Luxembourgeoise était un partenaire solide, et il se rappelle des tests qui ont été faits dans le cadre du contrat rivière. Il demande si c'est toujours le cas avec l'Université de Liège, pour le contrat rivière.

Madame ZINTZ répond que le contrat rivière a débuté au niveau de la FUL, et qu'il y a toujours des contacts qui sont établis avec elle. Mais ils ne sont plus sur place car avant ils avaient leur bureau à Arlon, et ils ont déménagé à Tintigny puis à Rossignol, pour être plus central par rapport à l'ensemble du sous bassin, parce que d'Arlon pour aller à Vresse ou à Bièvre cela faisait un peu loin. Mais elle précise qu'il y a toujours des collaborations.

Monsieur LAQLII demande ce qu'il en est avec l'Université de Liège.

Madame ZINZT répond que pour l'instant il n'y en a pas et qu'il s'agit le plus souvent des étudiants qui sont en stage et qui doivent réaliser un travail de fin d'étude, mais que cela se poursuit et que les contacts ne sont pas coupés.

Monsieur GAUDRON a une question par rapport aux rejets. Il dit que dans les zones non épurées on peut comprendre la problématique, mais il se demande comment cela est possible lorsqu'on retrouve des rejets dans des zones avec des habitations plus récentes et qui sont épurées comme par exemple au Wäschbour.

Madame ZINTZ répond qu'il faut vérifier car il peut y avoir un mauvais raccordement. Elle précise qu'elle discutait justement avec Pauline DE ROECK par rapport à ce point-là, et dit qu'il y a un égouttage séparatif et qu'il faut vérifier s'il n'y a pas un souci. Elle dit qu'ils relèvent certains points et qu'ils les transmettent à l'AIVE, puis qu'ils essaient d'identifier la cause. Elle ajoute qu'après il faut aller voir sur place et voir plus loin, mais elle n'a pas d'exemple bien précis à donner, elle précise qu'il y a certaines maisons sur d'autres communes qui pensent être raccordées aux égouts, mais qui pour des raisons techniques ne le sont pas ; Elle conclut qu'il y a des choses à peaufiner au niveau de l'égouttage.

Monsieur BALON ajoute qu'ils tentent de les repérer eux-mêmes avec l'aide de l'AIVE, et que généralement ils ont une bonne vision, que parfois tout est en ordre, et qu'ils s'aperçoivent 2 ou 3 ans après, alors qu'ils ont refait tout le réseau d'égouttage, que quelqu'un s'est permis des choses qu'il ne devrait pas.

Monsieur TURBANG remercie pour la présentation et le travail réalisé, et demande si, par rapport à tous les points qu'ils ont fait remarquer, il y a une sensibilisation qui est ciblée, par exemple au Wäschbour, à Toernich, à Frassem etc. Il demande si à ce moment-là on prévient la population. Il trouve que ce serait intéressant de faire un système 'toutes-boîtes' dans un quartier ou un village, en évoquant qu'il y a un problème dans le village ou le quartier, et pense également que quelque part on pourrait peut-être trouver des solutions simplement en informant au minimum la population. Il croit que certaines personnes dans ce quartier ou ce village où a lieu un problème, sont peut-être conscientes du problème et savent peut-être d'où cela vient, et même quel serait l'habitant ou citoyen délicat qui rejette des choses. Il trouve que ce serait intéressant de rédiger un 'toutes-boîtes' pour informer les riverains de ces problèmes.

Monsieur PERPETE répond qu'il comptait justement prochainement faire des 'toutes-boîtes' pour certains quartiers.

Monsieur EVEN rappelle qu'il y a quelques années ils l'avaient déjà fait dans le 'Vivre à Arlon', en expliquant bien aux gens ce qu'étaient les plantes invasives et ce qu'ils devaient faire, et ajoute qu'il y avait même des photos.

Au niveau des plantes invasives il est précisé que cela se fait régulièrement.

Madame ZINTZ informe qu'au niveau des déchets verts, il y a déjà eu des courriers qui ont été effectués pour certaines zones et certaines rues où on constate énormément de dépôts de tonte de pelouse en bord de cours d'eau, ou

alors pour expliquer quelles sont les alternatives. Elle dit que par rapport à l'aspect des rejets ce sera surtout avec l'AIVE ou avec la commune qu'il faudra cibler certaines zones, mais elle ne sait pas en dire plus pour l'instant. Elle dit que pour les plantes invasives cela se fait à l'échelle communale car cela concerne tout le monde, il y a peut-être des gens qui ont ça dans le fond de leur jardin, et ce sont des plantes mellifères qui sont très intéressantes et très belles. Elle ajoute qu'au niveau des courriers pour certaines rues, c'est plutôt par rapport aux déchets qu'ils ont déjà réalisé des courriers.

Monsieur MEDINGER remercie Madame ZINTZ pour cette belle présentation. Il pense qu'en matière de cours d'eau la stabilisation des berges est très importante, c'est pourquoi ils se réjouissent de voir des saules proliférer le long des berges, du fait qu'ils tiennent avec leur racines, et signale que l'eau est toujours bien claire lorsque c'est bordé de deux rangées de saules. Il souhaiterait savoir qui gère l'élagage de ces saules, car très souvent il faut clôturer les deux berges, et les saules prolifèrent du côté communal, et de plus ces saules deviennent parfois très importants. Il précise que lorsqu'on est en zone ouverte pour l'abattage il n'y a pas de problème, mais que par contre on voit de plus en plus dans les villages, des quartiers qui sont construits, ce qui rend l'abattage de saules énormes impossible à réaliser, sauf très couteux parce qu'il faut les abattre par segments. Il dit qu'il faudrait une gestion globale, comme cela se faisait anciennement, pour étêter régulièrement ces saules.

Madame ZINTZ répond qu'en ce qui concerne la gestion au niveau des saules ou des espèces qui se trouvent en bord de rives, c'est le gestionnaire des cours d'eau qui s'en charge, et que cela dépend sur quel tronçon on se trouve, si c'est un cours d'eau communal, provincial ou régional. Elle ajoute que c'est au gestionnaire de cours d'eau d'inscrire dans son bail d'entretien, les travaux et la gestion des espèces sur les berges.

Monsieur MEDINGER revient sur le phénomène des rongeurs et signale qu'on n'a pas parlé des rats musqués. Il demande s'ils sont toujours protégés.

Madame ZINTZ dit que non car les ragondins et rats musqués sont des espèces invasives.

Monsieur MEDINGER précise qu'ils migrent par leurs galeries, et Madame ZINTZ confirme en disant qu'il y a énormément de galeries qui sont effectuées dans les berges, et qu'elles déstabilisent aussi. Elle ajoute qu'au niveau de la Région Wallonne il y a une cellule piégeage rats musqués, et que les gens ou les communes peuvent y faire appel s'il y a trop de rats musqués à un endroit.

Monsieur SCHUSTER remercie également Madame ZINTZ pour cette belle présentation. Il dit avoir remarqué qu'elle réhabilitait certaines marres et demande dans quel but, si c'est dans un but esthétique, ou dans un but de développement des batraciens, tritons, salamandres etc.

Madame ZINTZ répond que c'est dans un but d'entretien, et qu'une marre a tendance à se refermer naturellement si on ne fait rien. Elle explique qu'au niveau de la marre de l'arboretum de Frassem ils ne voyaient presque plus d'eau car il y avait un tapis dense, et que les espèces animales ne savaient plus y vivre. Elle dit qu'il était important de faire quelque chose, pas chaque année, mais qu'il y a quand même un entretien à faire, dans le but de maintenir

une vie et un équilibre au niveau de la marre. Elle précise que lorsqu'il y a trop de végétation la marre se referme.

Monsieur SCHUSTER ajoute que c'est aussi dans le but de promouvoir ou de développer des batraciens.

Monsieur MITRI demande si un privé peut faire appel à eux.

Madame ZINTZ répond que oui, qu'ils peuvent donner des conseils mais qu'ils ne sont pas non plus entrepreneurs de jardins, à chacun son métier, et elle ajoute que si quelqu'un a des soucis ils peuvent les renvoyer vers des personnes compétentes en la matière.

Monsieur BALON revient sur le sujet des castors, et il trouve qu'ils étaient d'autant plus sympathiques lorsqu'ils vivaient au Canada et dans ses régions-là, mais il constate qu'ils sont en train d'arriver de plus en plus chez nous. Il dit que sur la commune actuellement il y a 5 ou 6 endroits où il se trouve, dont un dans un collecteur en pleine ville. Il ajoute qu'il est préférable que ces animaux-là se retrouvent dans leur milieu d'origine, de l'autre côté de l'Atlantique. Il demande ce qu'on peut faire car ils créent des problèmes, il y a des endroits où c'est leur milieu naturel et il peut encore le comprendre, mais lorsqu'il y a des castors en ville, ça n'est plus le cas.

Madame ZINTZ répond que lorsqu'ils sont en ville, il y a des demandes de dérogations qui sont effectuées auprès du DNF, qu'il y a des barrages qui sont retirés, et qu'ils piègent des castors. Elle dit que cela dépend des endroits au niveau des zones humides, mais que là les gestionnaires ont tendance à les laisser, sauf lorsqu'ils viennent dans la ville. Elle ajoute que le problème c'est que lorsqu'on retire un barrage castors, ils vont le reconstruire très rapidement, et elle précise qu'il y a aussi des aménagements à effectuer.

Monsieur BALON ajoute que c'est peut être la solution pour les saules dont parlait Monsieur MEDINGER, et trouve que c'est un peu embêtant.

Monsieur TRIFFAUX voudrait signaler que le castor est un animal éminemment sympathique, mais que s'il menace une de leur crèche il ne faut pas hésiter à régler le problème. Il précise que le collecteur dont Monsieur BALON a parlé tout à l'heure est voisin d'une de leur crèche, et que c'est une crèche où ils ont failli avoir un problème une fois, non pas à cause du castor, mais que néanmoins c'est pour cela qu'ils ont placé une infrastructure là-bas. Il ajoute que maintenant voilà qu'un castor y a élu domicile et la bouche, et il trouve cela dangereux. Il dit qu'il faut quand même en être bien conscient.

Madame GOFFINET voudrait remercier Madame ZINTZ pour l'excellente collaboration qu'ils ont en matière touristique, et au nom de l'Office du Tourisme elle signale que la graphiste est très fière de savoir que le panneau qu'elle a réalisé pour la marre de l'arboretum, va se retrouver sur diverses communes. Elle informe qu'en matière touristique et patrimoine, ils vont avoir beaucoup de travail l'année prochaine, puisque le Ministre a dévoilé aujourd'hui son année à thème, et précise que c'est 'La Wallonie et l'Eau'. Elle pense qu'il y a matière à travailler et à renforcer cette collaboration avec toutes les communes.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la présentation des actions menées par la Ville dans le cadre du contrat rivière Semois-Chiers.

+ + +

Madame Céline ZINTZ, responsable du contrat rivière Semois-Chiers, sort de séance

+ + +

13. BIENS COMMUNAUX : Adoption définitive du plan communal d'aménagement « Anciens ateliers SNCB de Stockem », du rapport sur les incidences environnementales et de la déclaration environnementale. - En présence de l'auteur de projet Monsieur PAJOT.

+ + +

Monsieur Dominique PAJOT de Bureau Impact, auteur de projet, entre en séance.

+ + +

Monsieur MAGNUS déclare que le 29 mai 2017, ils ont déjà adopté provisoirement le PCA du site des « Anciens ateliers de Stockem », ainsi que le RIE, c'est-à-dire le rapport sur les incidences environnementales qui l'accompagnait, et qu'ils avaient été chargé de soumettre les documents à enquête publique. Il précise que cette enquête publique a été menée du 23/10 au 21/11 et qu'ils ont ensuite reçu les avis des différents pôles. Aujourd'hui, ils souhaitent passer à une étape ultérieure qui est l'adoption définitive par le conseil communal du PCA et du RIE, ainsi que l'approbation de la déclaration environnementale.

Madame GOFFINET précise qu'elle voulait juste compléter sur le fait qu'ils sont revenus plusieurs fois avec ce point au conseil communal, et qu'ils sont maintenant en toute fin de procédure, puisque la décision qu'ils vont prendre aujourd'hui va permettre de clôturer la procédure. En effet, le dossier sera envoyé au Fonctionnaire délégué qui pourra le transmettre au Ministre de l'aménagement du territoire. Celui-ci aura alors un délai de 60 jours pour se prononcer sur le PCA, et ensuite, après publication au Moniteur, il pourra être d'application. Elle explique que quand on dit « PCA », ça ne veut pas dire qu'il va y avoir des constructions demain, mais qu'on prépare le terrain pour pouvoir y développer des projets urbanistiques par après. Elle dit que pour que ça soit mis réellement en œuvre par après, il faudra des permis d'aménagement propres sur les terrains. Elle cite que pour Stockem, le dossier a été fait en totale collaboration avec le groupe SNCB, puisque une bonne partie des terrains leur appartiennent en complément avec ceux de la Ville.

Monsieur PAJOT dit qu'on arrive au terme de l'étude après avoir présenté pour la 4^{ème} fois ce dossier. Il veut rappeler le périmètre, c'est-à-dire qu'ils travaillent sur base des anciens ateliers de chemins de fer qui sont maintenant désaffectés, et que tout le périmètre reprend l'ensemble de la zone blanche au plan de secteur. Il s'aide d'une photo aérienne. Il évoque que la procédure administrative a déjà été rappelée, et qu'ils sont maintenant en fin de parcours après le 4^{ème} passage au niveau du conseil communal. Il rappelle les

grands objectifs de ce plan communal d'aménagement, qui sont la réaffectation des anciens ateliers afin d'y créer un espace événementiel d'envergure, ce qui était au départ une volonté de la part du collège. Il ajoute qu'il y a également la mise en place d'une plateforme multimodale pour le transport des voyageurs en collaboration avec le Grand-Duché du Luxembourg, et tout qui est évidemment lié aux trains, aux bus et à la voiture. Il cite également l'intégration des besoins en stationnement par rapport au pôle multimodal et au pôle événementiel qui seront créés ultérieurement, et la création d'une zone d'activité économique mixte et d'une zone de services ou de bureaux, la prise en compte des activités déjà existantes sur le site, le parc à conteneurs, le dépôt du tec, et l'école spécialisée de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, il fait un rappel d'un dernier élément très important qui est la préservation de tous les milieux écologiquement intéressants, et notamment, les espèces qui sont recensées sur le site, comme le lézard des souches et la véronique précoce qui ont fait l'objet de pas mal de discussions. Il remontre le plan d'affectation en expliquant que dès le départ, par rapport à l'adoption provisoire, le projet n'a pas du tout évolué, si ce n'est que quelques petits éléments qui ont été modifiés dans les options. Pour rappeler les grandes affectations du schéma et du plan communal, en termes de voirie, il montre qu'ils ont le contournement et la route régionale qui sont deux voiries de distribution importantes, avec un carrefour aménagé à hauteur de la rue de Viville. Ils ont, à l'intérieur du site, une voirie qui sera la voirie principale d'accessibilité à l'ensemble du site avec une entrée plus importante, à hauteur de l'entrée principale rue de Viville. Ils ont aussi une zone de voirie secondaire qui permettra d'urbaniser la partie ouest de la future zone d'activité économique, ainsi qu'une zone de voirie tertiaire, c'est-à-dire la voirie qui était constituée en remplacement du passage à niveau et le tunnel sous voies. En terme d'affectation et de manière anecdotique, il parle d'une petite zone d'habitat résidentiel unifamilial pour prolonger l'habitat existant, ainsi que des zones de jardin et des zones de couvert associés à ces zones de construction, et une extension possible au niveau de l'école avec une affectation mixte, soit de l'équipement communautaire ou de l'habitat. Quant à l'autre zone importante par rapport aux ateliers, ils ont prévu une zone d'équipements et de services en restant très light en termes d'options pour permettre une plus grande possibilité d'aménagements ultérieurement. En effet, ils sont au niveau d'un plan général d'aménagement. Il montre sur les dias la zone d'activité économique en mauve qui est reprise en grande partie, et enfin au niveau des affectations urbanisables, à proximité du contournement, une zone de bureaux et de services. Au niveau des zones naturelles et des zones tampons, il explique qu'il y a d'importantes zones tampons le long de la route régionale, mais aussi des zones naturelles qui ont été agrandies suite aux recommandations du bureau CSD, dans le cadre du rapport sur les incidences environnementales. Il explique qu'en vert, il y a des zones de protection qui ont été discutées également avec le DNF, qui était associé dès le départ à la procédure et aux propositions. En plus des zones naturelles, il y a également une importante zone naturelle autour de l'ancien bras de la Semois qui est une zone humide à protéger. En termes de mobilité, il rappelle 2 ou 3 éléments importants. Tout d'abord, l'accès principal au niveau du site qui se fera via l'aménagement d'une sécurisation, soit rond-point où on tourne à gauche, mais ce sont les permis ultérieurs qui le définiront. Il montre ensuite, la création de la voirie principale le long du parc à containers, la voirie secondaire qui permettra d'urbaniser les deux plateaux à des hauteurs différentes pour la zone d'activité économique et sans lien avec la petite voirie près de l'école, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'accès entre les deux

affectations. Il termine par rapport à la mobilité qui est un élément essentiel dans le futur. C'est une zone de liaison lente qui passera en dessous du contournement, et qui permettra de rejoindre les liaisons lentes existantes vers la gare et vers le centre, où il y aura les liaisons qui seront aussi aménagées ultérieurement. Il rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du 23 octobre au 21 novembre 2017 avec une réunion d'information, et qu'il y avait eu très peu de monde à cette réunion d'information. En effet, il y avait 7 ou 8 personnes, 3 réclamations pas importantes. Il y avait d'abord une question sur le stationnement qui était plus en relation avec la Lux Fashion Week que par rapport au projet. Une autre question portait sur la localisation du passage sous voies. La SNCB avait aussi une petite réclamation, mais le doute a été dissipé lors de la réunion du Comité de suivi, et enfin il y avait un courrier d'encouragement pour une concrétisation rapide du projet. Il dit qu'il faut aussi signaler lorsqu'il y a des encouragements de ce type. Au niveau des avis, le Fonctionnaire Délégué, qui était partie prenante du Comité de suivi, a remis un avis favorable mais ils ont eu cependant 2 avis défavorables de 2 commissions, à savoir le pôle aménagement (l'ancienne CRAT) et le pôle environnement (l'ancien CWEDD). Il explique que par rapport au pôle environnement, pour ceux qui ont eu le dossier, dans la déclaration environnementale, ils ont demandé au bureau CSD qui a réalisé le RIE d'apporter des réponses pertinentes, c'est-à-dire que toutes les réponses ont été apportées par des éléments qui étaient dans le dossier, mais qu'ils n'ont pas été visualisés. Il explique qu'ils ont repris toutes les recommandations du bureau CSD dans le cadre du projet final. Il dit qu'il y a eu pas mal de relevés qui ont été réalisés, et que tout le projet a été initié depuis le début en accord avec le DNF, qui est très content de la tournure des événements par rapport au plan final d'aménagement. Quant au pôle aménagement, il déclare que sur les deux projets par rapport au golfe, ils ont 4 ou 5 questions accessoires par rapport à leur présentation. En sortant, ils se sont dit que l'avis ne pouvait être que positif mais 15 jours après, ils reçoivent l'avis complètement défavorable. Quand ils se sont réunis au niveau du Comité de suivi avec l'urbanisme et le collègue, ils se sont posé la question, et tout le monde a bien analysé l'avis du pôle aménagement qui a pourtant des avis très pertinents. Pour faire un résumé de deux remarques importantes, ils considéraient que l'aménagement qui était proposé n'était pas pertinent et qu'il aurait fallu beaucoup mieux étudier l'aménagement d'un pôle événementiel dans le centre-ville. Il précise qu'en voyant les problématiques de stationnement, alors que tout le projet est conçu avec le Grand-Duché pour un pôle multimodal, ils ont eu assez facile pour répondre à cette question-là, et pour l'étude SMOT aussi qui préconise vraiment le pôle multimodal à cet endroit-là. Il parle également du stationnement car il ne voit pas comment résoudre la problématique du stationnement en ayant un grand pôle événementiel au centre-ville. Il cite pour exemple la Lux Fashion Week et dit que si on la faisait en plein centre-ville, il ne voit pas comment ils pourraient vraiment intégrer cette problématique, d'autant plus que dans le projet, il attire l'attention sur la problématique de la connexion lente. Il déclare que c'est indispensable pour que le projet soit intéressant. Il évoque qu'il y avait d'autres remarques mais qu'il n'a pas tout repris, et que le commentaire disait textuellement : « L'absence d'objectifs et la faiblesse des options ». Au niveau des objectifs, il a rappelé en début d'exposé qu'ils étaient au contraire très clairs et peu nombreux. Le dernier, qui est aussi un peu symptomatique de cet avis-là, leur reprochait de ne pas avoir fait la correspondance par rapport au CoDT. Or ici, le PCA bénéficiait des mesures transitoires, c'est-à-dire qu'ils sont sur l'application du CWATUP et non du

CoDT. Il explique que toutes les réponses ont été reprises dans la déclaration environnementale qui accompagne le PCA. Il termine en disant qu'ils sont vraiment à la phase définitive du projet, qu'aujourd'hui c'est l'adoption et ensuite, l'approbation par le Gouvernement Wallon qui dispose en tout de 90 jours pour prendre position. Il rappelle aussi ce que Madame Goffinet a dit avant son exposé, c'est-à-dire qu'ils sont ici dans un outil de planification et que c'est un plan général. A la suite de cela, il y aura tous les permis de voirie, les permis de construire etc. Il évoque que ce n'est encore que le début de la mise en œuvre de cette zone. Dans l'exposé, il y a une question pertinente du pôle aménagement qui a été posée par rapport à la pertinence de l'emplacement de la zone de bureaux, et pense qu'il s'agit plus d'un pari au stade actuel, car il n'y a pas vraiment de besoin. Ils ont cru que par rapport à un pôle événementiel et à un pôle multimodal, avoir des zones de coworking et des zones liées à l'informatique serait vraiment un pari pour l'avenir, et que cette zone-là sera mise en œuvre aussi ultérieurement.

Monsieur BIREN a une question par rapport aux personnes qui ont rencontré les différentes administrations. Lorsque Monsieur PAJOT dit qu'il a fait l'objet de questions qui lui ont été posées, c'était des questions subsidiaires. Il rappelle que 'subsidiaire' signifie l'inverse de 'principal'. Il demande alors à Monsieur PAJOT lorsqu'il a été interrogé sur ces questions subsidiaires, (à part pour une raison fondamentale qu'il venait de dire qui est la partie le long du rond-point, l'espace de coworking), il n'a donc pas été interrogé sur les fondements principaux du dossier et rappelle qu'après, il reçoit un avis défavorable. Il demande alors s'il trouve cela normal.

Monsieur PAJOT répond qu'il ne trouve absolument pas ça normal et que c'est la première fois que ça arrive. En effet, cela fait plus de 20 ans qu'il va régulièrement au pôle aménagement. Il précise que Madame GOFFINET était présente aussi et qu'elle a répondu aux questions, car c'est la Ville qui défend le projet, et pas uniquement l'auteur de projet.

Monsieur BIREN demande à Monsieur PAJOT s'il ne se permettrait pas, après cela, d'émettre un avis personnel sur cette administration.

Monsieur PAJOT répond qu'il ne se permettrait pas de le faire car il a encore quelques années à travailler.

Madame GOFFINET confirme et déclare qu'entre les discussions et échanges qu'ils ont eus et l'avis, c'est le monde à l'envers. D'après elle, ce qui est étonnant c'est qu'ils donnent un avis défavorable mais qu'ils disent qu'ils sont quand même favorables sur le projet. En effet, ils sont favorables sur la philosophie mais défavorables sur certains points. Elle n'a pas eu de commentaire vis-à-vis des deux institutions, mais elle évoque que c'est moins le cas pour ce qui s'est passé pour le 2^{ème} dossier.

Monsieur GAUDRON dit qu'il n'a pas vraiment de question directe, et il rappelle que, comme Monsieur PAJOT l'a évoqué, il n'y a pas de modifications majeures par rapport à ce qu'ils ont pu étudier les fois précédentes. En revanche, en ce qui concerne le 'P + R', il dit avoir un peu l'impression que le dossier s'enlise. Il explique qu'il parlait récemment avec un membre du gouvernement luxembourgeois qui lui disait qu'ils attendent la concrétisation de ce projet, et il signale que ces derniers ont l'impression que du côté

belge, ça n'avance pas. Ils demandent alors où ils en sont et quelles sont les actions menées par le collègue pour que ce projet important avance.

Monsieur MAGNUS répond que les actions sont continues à chaque fois qu'ils rencontrent quelqu'un qui est relatif à la mobilité, et signale qu'à la Région ou ailleurs, ils parlent de ce projet populaire. Evidemment, ils disent que ce n'est pas pour tout de suite et qu'il faudra attendre 1 ou 2 ans. Il évoque que Monsieur BALON a peut-être des informations toutes récentes.

Monsieur BALON explique qu'il y a un mois, il est allé à Libramont, et que Monsieur le Ministre BELLOT était là, à la fois pour permettre l'accessibilité des quais de la gare de Libramont, mais aussi des quais de la gare d'Arlon pour les personnes à mobilité réduite. Il raconte qu'il a profité de cette matinée à Libramont pour interroger Monsieur le Ministre BELLOT sur l'avenir du 'P + R de Stockem', et très clairement il pense personnellement qu'en 2020 toutes les questions techniques seront résolues et que 'P + R' existera. Il précise qu'il faut modifier le plan transport. Il ajoute qu'il y avait là tous ces ingénieurs, à la fois ceux de Infrabel, ceux de l'ex SNCB, et que grâce à toutes ces personnes mises ensemble, selon le Ministre BELLOT, en tenant compte des problèmes à la fois techniques et à la fois d'organisation du rail vu il y a des horaires à respecter, l'échéance du 2^{ème} semestre 2020 serait respecté.

Monsieur MAGNUS déclare que ça ne sert à rien de faire 'P + R' s'il n'y a pas de train. En effet, il faut d'abord qu'on modifie le plan de transport de manière à faire en sorte que les trains s'arrêtent à Viville. Le premier objectif est d'abord un parking de 300 personnes, puis de 600 assez rapidement, ensuite il faut monter en puissance en fonction évidemment des demandes qu'ils ont.

Monsieur BALON précise qu'il faut aussi que les trains soient compatibles avec ce qui se passe au Grand-Duché du Luxembourg. Pour le moment, il dit que dans les nouvelles machines Siemens, il y a un petit problème d'incompatibilité mais que le contrat que la SNCB a avec Siemens les oblige à résoudre cela, et que 2020 est l'échéance. Il rappelle que cela a déjà été dit souvent, et qu'il ne fait que répéter ces informations avec Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur GAUDRON déclare que c'est juste entre les annonces qu'ils avaient il y a quelques années, où ils leur disaient « un an ou deux », et aujourd'hui où ils disent encore la même chose.

Monsieur BALON répond que ça ne dépend pas d'eux, et il a déjà souvent dit que le hasard fait qu'il connaissait très bien quelqu'un de la SNCB. Ce dernier lui disait qu'il espérait qu'il serait au moins élu sur 3 législatures pour y arriver. Il se remémore qu'en 2001, Monsieur BOSSELER et lui avaient rencontré les CFN à Luxembourg-Ville avec cette personnalité-là, qui était l'administrateur des CFN.

Monsieur MAGNUS dit que c'est absolument indispensable d'avoir ce 'P + R' à cet endroit-là, mais que c'est surtout le fait d'avoir des trains qui partent à cet endroit-là, car maintenant que le parking de la gare est gratuit et est plein, et les gens débordent un peu partout dans les alentours de la gare. Il affirme qu'on est tous d'accord là-dessus, et qu'on peut tous rouspéter, mais que ce n'est pas la compétence communale. En effet, à chaque fois qu'ils

rencontrent des gens qui ont ce pouvoir de décision, l'ensemble des membres du collège insistent pour que ça se fasse le plus rapidement possible.

Madame GOFFINET confirme que lorsqu'ils font un PCA, ils rencontrent souvent les interlocuteurs, c'est-à-dire la SNCB, et évoque que le point était remis sur la table régulièrement. Elle explique qu'eux-mêmes sont pressés qu'ils avancent dans le PCA, et pensent qu'il est temps de clôturer et de montrer qu'ils sont prêts, et qu'ils ont respecté tous leurs engagements vis-à-vis de la mobilité et vis-à-vis d'eux.

Monsieur SAINLEZ avoue que par rapport aux documents qu'ils ont ici à disposition, ce qu'il a présenté, et la décision qu'ils doivent prendre, il s'y perd un peu. S'ils ont un PCA provisoire qui a été présenté ici, un RIE qui a été présenté et voté ici, ils ont une enquête publique qui a été menée à bien, il y a un avis des pôles qui est négatif, et maintenant, ils vont devoir adopter définitivement le PCA et le RIE. Il demande si l'avis des pôles négatifs entache en quelque manière le vote qu'ils vont faire maintenant.

Monsieur PAJOT répond que non. Il explique que c'est un avis comme celui du Fonctionnaire Délégué, et que pour la déclaration environnementale, comme par exemple l'enquête publique, ils auraient pu avoir 50 réclamations et tenir compte de certaines réclamations et pas d'autres. En effet, dans la déclaration environnementale, leur rôle avec l'aide du Comité de suivi, c'était de répondre et de justifier par rapport aux avis et à l'enquête publique. Après ils ont modifié le projet ou pas en fonction de cette déclaration environnementale, et le Conseil communal adopte définitivement sur base de la déclaration environnementale.

Monsieur MAGNUS dit que pour répondre de manière plus juridique, il n'y a pas de possibilité de recours des pôles contre la décision du Conseil communal.

Monsieur SAINLEZ demande s'il n'y aura pas encore des lenteurs supplémentaires, concernant la liaison lente Stockem-Arlon par exemple. Il dit qu'il est clair que c'est un projet qui doit voir le plus vite possible le jour, car c'est quelque chose qui manque cruellement et qui va ré humaniser un peu ce passage qui, aujourd'hui, est complètement déshumanisé.

Madame GOFFINET dit que dans la déclaration environnementale, ils doivent répondre point par point à tous les avis qu'ils ont reçu, y compris les réclamations de l'enquête. En effet, s'ils avaient modifié fondamentalement le dossier, ils auraient dû repasser en enquête publique, ce qui n'est pas le cas ici car ils ont répondu et affiné l'étude d'incidence par rapport aux réclamations.

Monsieur PAJOT ajoute que cette déclaration environnementale est validée par l'administration de l'urbanisme, que ce soit le Fonctionnaire Délégué ou l'administration centrale à Namur.

Monsieur SAINLEZ demande si c'est l'avis qui sera rendu par la Région Wallonne qui vaudra.

Monsieur PAJOT rectifie en disant que ce sera l'avis du Conseil qui sera proposée au Ministre.

Monsieur MAGNUS explique que c'est le Conseil communal qui envoie son rapport au Fonctionnaire Délégué, qui l'envoie au Ministre qui doit prendre sa décision dans les 60 jours, lorsqu'il a reçu le dossier du Fonctionnaire Délégué.

Monsieur BALON dit qu'il a bien compris que la rue du Viva serait une voirie très locale. Il demande s'ils ne peuvent pas imaginer qu'il suffit peut-être d'une ordonnance de police pour la gare des bus, car étant à cet endroit-là, ils savent bien qu'une minute gagnée est très importante pour les transports en commun. Il imagine mal le bus qui doit desservir les villages de Freylange, Heinsch, et puis le Wäschbourg, ce qui est maintenant dans l'air du temps avec le nouveau circuit qu'ils viennent de faire. Il dit que ça serait quand même plus simple qu'ils prennent la rue du Viva, et peut-être demain, pour aller vers Habay etc, plutôt que de repartir dans l'autre sens. Il demande si ça peut se faire malgré ce que Monsieur PAJOT a raconté ce soir.

Monsieur PAJOT répond que le plan communal ne règle pas les sens uniques ou les doubles sens de voirie par exemple. En effet, il précise que dans le cadre du plan communal, ils ont surtout voulu donner une option forte en disant qu'ils protègent les habitants de la rue du Viva par rapport à la zone d'activité économique, pour éviter que tout le charroi passe par là. Il dit que ça ne pose aucun problème s'il y a une décision de police pour que les bus puissent passer par là.

Monsieur MAGNUS dit que, comme la gare bus est à côté, ce serait intéressant qu'ils puissent avoir à quelques mètres ou quelques centaines de mètres de là, un parking de covoiturage ou un parking où, par exemple, les gens qui viennent à Arlon pour y travailler puissent mettre leurs voitures à cet endroit-là afin de prendre le bus, sans avoir beaucoup de frais supplémentaires au niveau du tec, et venir au centre-ville. Il précise qu'au niveau du centre-ville, il y a deux ou trois endroits où il y a tous les bus qui s'arrêtent sur chaque arrêt de tec. C'est-à-dire que si le matin, ils arrivent à prouver aux usagers et aux travailleurs du centre-ville qu'ils peuvent garer leur voiture là et sur une demi-heure, avoir 4 ou 5 bus qui partent au centre-ville et la même chose le soir, ils pourront alors avoir un très beau parking de délestage qui permettrait de libérer à ce moment-là des places de parking au centre-ville. Il évoque que c'est une idée à laquelle ils ont déjà pensé, et qu'ils l'ont déjà communiquée à la société qui s'occupe de leur schéma de mobilité, la société Transitec.

Madame GOFFINET insiste pour dire qu'au niveau de la communication, sur la manière dont ils parlent, ils reprennent souvent les termes de 'P + R Stockem' ou de 'pôle évènementiel'. Elle dit que c'est erroné car le dossier, tel qu'il est constitué, est une plateforme multimodale et a pour but de rencontrer les besoins du tec, faire du covoiturage, utiliser plusieurs services... Elle sait bien que la presse relaie chaque fois que c'est le 'P + R de Stockem', mais elle tient à dire que ce n'est pas limité au 'P + R de Stockem', car il s'agit plutôt d'une plateforme multimodale, avec tous les moyens de transports quels qu'ils soient.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter définitivement le projet de PCA du site des anciens ateliers de Stockem et le RIE l'accompagnant;
- D'approuver la déclaration environnementale accompagnant le dossier de PCA;
- De transmettre le dossier au Fonctionnaire délégué.

14. BIENS COMMUNAUX : Adoption définitive du plan communal d'aménagement révisant le plan de secteur sur le site du Château du Bois d'Arlon, du rapport sur les incidences environnementales et de la déclaration environnementale.

Monsieur PAJOT explique que l'objectif principal est la création d'un golf d'envergure, qui offre des installations propices à l'apprentissage mais qui génère aussi un attrait touristique certain pour la Ville d'Arlon puisque ce sera un des plus grands golfs d'Europe. Il rappelle qu'au mois d'avril 2016 le Conseil a pris la décision de modifier le plan de secteur, et en octobre 2016 le Ministre arrêtaient l'élaboration du plan communal d'aménagement pour réviser ce plan de secteur. La procédure a donc été assez rapide, dit-il. Il explique que le périmètre d'intervention se trouve autour du château du domaine du Bois d'Arlon et comprend environ 250ha appartenant au promoteur, dont une partie le long de la N82. Il précise que c'est principalement anciennement en zone forestière, avec une petite partie au sud en zone agricole. Il poursuit sa présentation à l'aide d'une photo aérienne du site. Il dit que la révision de plan de secteur portait sur deux éléments importants. D'abord la création d'une zone de loisirs (la zone orange) d'environ 12ha, qui était nécessaire pour la constitution des éléments aux stationnements, club house et toute l'infrastructure d'hébergements. Tandis que le reste de la zone est simplement de modifier la zone forestière en zone de parc, ce qui permet l'aménagement d'un golf tout en restant une zone non urbanisable. Il fallait aussi compenser pour les 12ha, avec trois périmètres de compensation planologique le long de l'autoroute et le long de la N82, environ 8ha en tout, il ajoute que ce sont donc des zones résiduelles le long des voiries d'accès à Arlon. Et également une compensation alternative, à savoir une participation financière du promoteur dans la percée à hauteur des casernes Léopold, afin d'assurer la liaison piétonne. Il ajoute qu'une convention a été signée par le promoteur pour financer une partie de cette percée. Il poursuit et dit que la procédure est la même que pour l'autre dossier. Il souhaite aussi rappeler le planning prévisionnel qu'ils avaient proposé pour que cela puisse aller vite et que le délai puisse être respecté. En ce qui concerne le plan d'affectation, il dit qu'il n'y a pas non plus de changement par rapport à l'adoption provisoire. Il explique qu'on a d'abord une zone de loisir avec les équipements collectifs, et notamment le club house dans la partie sud. Et bien entendu tout ce qui gravite autour du château, on aura une autre zone de loisirs à vocation d'hébergements touristiques. Des petits pavillons de locations et de vente y seront construits. Il y aura aussi une importante zone de stationnement, la zone de parc ainsi que les zones de voiries avec le nouvel accès qui devra être sécurisé. Il ajoute qu'au départ c'est un rond-point qui était prévu mais d'après la DG01 un « tourne à gauche » devrait être largement suffisant. A l'aide de la photo, il explique que la partie hachurée représente une grande zone de protection, qui a été ajoutée suite la demande du bureau CSD dans le cadre du RIE. Et ce parce que là, il y a vraiment les éléments les plus importants en termes de biotope, il faudra donc prendre d'importantes mesures afin de conserver un biotope intéressant. Un autre point important est que le promoteur s'engage à réaliser la liaison lente le long de la route régionale

pour relier Châtillon à Arlon. Et donc dans tout le périmètre de la propriété c'est le promoteur qui financera cette liaison lente, qui sera déterminée dans le cadre des permis d'urbanisme ultérieurement. Concernant les avis et l'enquête publique fin 2017, il dit que c'est encore plus simple que pour Stockem puisqu'il n'y a eu aucune réclamation, aucune remarque et aucune observation. Il a donc été facile d'y répondre. Il poursuit en disant que l'avis du Fonctionnaire délégué est également favorable. Par rapport aux deux pôles, il dit qu'ils ont remis des avis négatifs. Au pôle environnement, ils ont estimé que l'évaluation biologique était beaucoup trop faible. Le bureau CSD a également rappelé et justifié tous les éléments dans la déclaration environnementale. En sachant aussi qu'en novembre 2016, le promoteur avait d'initiative demandé à un bureau régional (le Bureau Biotope), d'avoir une évaluation appropriée aux incidences Natura 2000. C'était donc en complément aux études d'incidences, c'est la raison pour laquelle il dit qu'ils ont eu assez de mal à comprendre. D'autant plus que la DNF, qui au départ était contre, a ensuite été associé à la réflexion. Et ils ont maintenant bien compris que la réalisation du golf va permettre d'enrichir toute la dynamique environnementale de cette zone. Il précise que c'est la DNF qui va donner les plantations, les essences de plantations, et participera aux plantations du site. Il ajoute qu'il n'y avait que des épicéas et qu'à présent nous allons avoir uniquement des feuillus. Il ajoute qu'il y aura aussi une mise en valeur de tous les ruisseaux, de tous les fossés, et la création de mares importantes. Il précise également que le golf sera un golf sans produits chimiques. Par rapport au pôle aménagement, il explique que les reproches faisaient aussi référence à l'étude biologique, alors que ce n'est pas le rôle pour l'aménagement. Mais il y avait aussi deux autres petites remarques, notamment ils trouvaient qu'il y avait un manque d'adéquation entre l'offre en logements touristiques proposés par rapport au centre-ville. Alors que dans ce cas-ci on est dans le cadre d'un golf à vocation internationale puisqu'il y aura plusieurs circuits de golf, et que les besoins sont complètement différents d'un produit touristique « normal » qu'on pourrait retrouver par exemple au centre historique d'Arlon. Une autre remarque concernait le phasage, ils considéraient qu'il fallait phaser le projet de plan communal. Le comité de suivi a considéré qu'il ne fallait pas le faire, que le phasage pourrait encore intervenir au moment des permis d'urbanisme et qu'en l'occurrence ici, il est très important d'avoir une vision globale. Il ajoute que le golf, les hébergements, et les zones d'équipements communautaires devront être réalisées en même temps. Il souligne encore l'absence d'objectifs et les mesures transitoires par rapport au CWATUP, puisqu'ici on était également dans la version CWATUP et pas dans la version CoDT. Il rappelle que toutes les réponses ont aussi été apportées au niveau de la déclaration environnementale. Il ajoute que le dossier sera transmis au Fonctionnaire délégué, qui lui va le transmettre au Ministre. Et c'est le Ministre de la Région Wallonne qui va approuver le plan communal. Après cela, il dit que le promoteur pourra introduire ses permis d'urbanisme, pour le golf et pour les bâtiments. Il ajoute qu'il y aura encore une étude d'incidence sur le projet puisque ce sera un projet d'envergure.

Monsieur MAGNUS trouve que c'est vraiment un projet important pour notre commune. Il dit qu'avoir la chance d'avoir un golf de cette importance, de plus de 200ha, c'est pratiquement du jamais vu, en tout cas en Belgique et bien au-delà de nos frontières. Il ajoute que c'est un attrait touristique et économique fondamental. Car si on arrive à faire venir tout ce monde sur la commune d'Arlon, notre objectif c'est aussi de les faire venir par la suite

dans le centre-ville afin d'y découvrir toutes les beautés de notre commune. Il espère notamment qu'à ce moment-là on pourra déjà découvrir un important centre culturel au centre-ville, prévu à l'endroit de l'ancien Palais de Justice et de l'Hôtel du Nord. Il pense que cela augmentera l'attractivité de notre commune. Mais il dit que c'est aussi quelque chose qui se fait par le privé, donc au niveau de la compensation alternative il voudrait simplement dire que nous avons aussi un projet depuis pas mal de temps qui est d'améliorer cette mobilité douce vers une mobilité agréable entre le 10^{ème} de Ligne et le centre-ville. Pour cela, on va devoir faire cette trouée dans la Caserne Léopold. Il explique que cette trouée a été mise ici en compensation alternative dans laquelle le groupe de Monsieur Shintgen va intervenir. En effet, il rappelle Monsieur Shintgen accepte de participer à hauteur de 300.000 € dans le cadre de cette trouée. Il ajoute que ce projet en est pour l'instant au stade d'esquisses, mais il pourrait être présenté en séance d'ici le mois de mai ou le mois de juin. Il rappelle que cette compensation alternative doit obligatoirement être approuvée et acceptée avant toute exploitation du golf, nous sommes donc bien en avance par rapport à cela.

Madame GOFFINET souligne que cela va améliorer fortement la mobilité douce et que ce dossier a été mené à l'initiative de la Commune de Saint-Léger. Elle ajoute que Monsieur BALON a suivi ce dossier pour tout ce qui est valorisation de ce Ravel W9. Elle ajoute encore que c'est un gros chaînon qui complétera le réseau W9 du Ravel et dit que ce dossier est donc tant attendu du côté de la Commune d'Arlon, que de la Commune de Saint-Léger.

Monsieur MAGNUS tient à rappeler la bonne collaboration que nous avons avec la DNF, malgré ce que les pôles disent. Il ajoute que la DNF est particulièrement enthousiaste à l'idée de pouvoir replanter.

Monsieur GAUDRON annonce que le groupe Écolo votera l'abstention, pour les mêmes raisons que par le passé. Il ajoute qu'il y a des choses positives, mais aussi des choses moins positives, c'est pourquoi ils ne votent pas contre.

Le Conseil communal, par 23 voix pour et 3 abstentions (Mme CHAMPLUVIER, M. GAUDRON, M.LAQLII), décide :

- D'adopter définitivement le projet de PCA du site du Château du Bois d'Arlon et le RIE l'accompagnant;
- D'approuver la convention relative à la compensation alternative et la déclaration environnementale;
- D'habiliter le Collège communal à signer la convention précitée;
- De transmettre le dossier au Fonctionnaire délégué.

+ + +

Monsieur Dominique PAJOT de Bureau Impact, auteur de projet, sort de séance.

+ + +

5. TRAVAUX COMMUNAUX : En présente du Conseiller en rénovation urbaine - Présentation du projet de rénovation du Square Elisabeth.

Monsieur MAGNUS dit que c'est également un dossier qui leur tient à cœur. Il rappelle qu'en décembre 2017 nous avons reçu un appel à projet du Ministre des Pouvoirs Locaux. Il explique que cet appel à projet s'appelait « Améliorer

le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité de nos communes ». Par cet appel à projet, il voulait redynamiser les centres urbains et ruraux de Wallonie, la vitalité des commerces de proximité, la verdurisation des centres villes, le désengorgement automobile ainsi que le renforcement de l'intermodalité. Il poursuit et dit que nous avons donc répondu à cet appel à projet car nous trouvions qu'il répondait à pas mal de ces axes qui sont ici repris : l'amélioration de la convivialité, des lieux de centralité, la mobilité des modes actifs et accessibles à tous, la redynamisation des activités commerciales et résidentielles par la création d'un environnement de qualité favorable aux échanges entre les habitants, et par la propreté des espaces publics. Il ajoute que notre projet n'a malheureusement pas été retenu, s'il l'avait été nous aurions pu bénéficier de subsides. Mais il dit que le travail qui a été fait par toute l'équipe communale devait être mis en valeur, et ce n'est pas parce que nous n'obtenons pas les subsides que nous ne souhaitons pas néanmoins avancer dans ce beau projet de revitalisation de l'hyper-centre. Il rappelle qu'il s'agit de tout ce qui se trouve autour des remparts de Saint-Donat.

Monsieur PERPETE dit que c'est un endroit emblématique de la Ville et qu'il y a déjà eu des avant-projets d'aménagement, parfois spontanés, comme par exemple de l'asbl Renaissance du Haut de la Ville. Il dit que mal de choses se sont faites à un moment donné, et d'autres se feront encore, comme la place Camille Cerf. Il parle ensuite de l'appel à projet de la Ministre De Bue, en précisant qu'à ce moment-là nous n'avons rien au budget 2018. Mais il explique que nous avons voulu tenter notre chance, et vu le cours délai nous avons décidé de travailler en interne. Au nom du Collège, il en profite alors pour féliciter Monsieur Thomas ZANNIER qui a pris ce projet à bras-le-corps et en peu de temps, étant donné qu'il y avait un délai à respecter. Au final, la Ministre a reçu 149 dossiers mais n'a l'argent que pour en subsidier 34. Il rappelle ensuite, sans être agressif, certains commentaires parfois mentionnés relatifs au fait qu'il est honteux que le Collège communique avant les Conseillers communaux et la presse. M. PERPETE ajoute à M. ZANNIER qu'il n'y est pour rien, mais il a remarqué dans la Meuse du samedi 17 mars que 5 projets sont subsidiés dans le Luxembourg. Il constate aussi que la répartition est faite par arrondissements, avec Aubange, Virton, Rendeux, Herbeumont, et Houffalize, mais qu'Arlon n'y est pas. Nous avons pu prévenir les journaux le 17 mars qui devraient nous répondre vers le 26 mars : « j'ai le regret de vous informer que votre projet n'a pas été retenu, nous avons récolté 149 dossiers, vu le budget disponible, seuls 34 ont pu être retenus ». Nous pouvions également nous adresser à eux pour des informations complémentaires, mais nous ne l'avons pas fait. Ce projet sera normalement de 200.000 € et aurait pu être subsidié à hauteur de 150.000 €, si tous les critères étaient rencontrés. Ce n'est pas ça qui va arrêter la Ville à moyen terme pour réaliser quelque chose. Ce projet sera réalisé en parfaite collaboration avec Anne-Catherine GOFFINET car c'est un dossier qui a des aspects touristiques, de patrimoine, d'environnement, etc. Un projet collégial dans toute sa splendeur. Il précise qu'il n'y a pas de décision à prendre aujourd'hui, ni de vote, mais qu'il faut y réfléchir. Ensuite nous suivrons la procédure normale pour inscrire probablement ce projet-là, ou un dérivé, à un prochain budget. Il ajoute qu'il y a des choses à faire notamment par rapport aux pelouses, à l'équipement en mobilier urbain, à l'amélioration de la propreté et également l'attractivité de cet endroit. Il rappelle encore une fois que c'est n'est qu'un projet et que rien n'est définitivement décidé.

Monsieur ZANNIER relate qu'il a reçu cet appel à projet en date du 6 décembre 2017 et qu'il reste un peu de temps pour déposer une candidature. Néanmoins, il ajoute qu'au bout de quelques réunions nous avons pris l'initiative de choisir un site qui répondait au critère de l'appel à projet. En collaboration avec plusieurs services de la Ville, y compris l'asbl Gestion Centre-Ville, nous avons travaillé sur un dossier que nous avons déposé fin janvier. Nous avons ensuite reçu le courrier réponse dont nous connaissons tous le contenu, et Monsieur Zannier ne va donc pas s'étendre là-dessus. Il poursuit avec l'aide d'une photo satellite et explique que le périmètre de l'étude reprend la globalité des jardins situés autour de la butte de Saint-Donat. Il explique qu'ils ont dans un premier temps fait un rapide retour en arrière pour voir ce qui avait été fait à l'époque de la création de ces jardins. Les derniers plans connus du site, conservés au service Patrimoine de la Ville d'Arlon, datent du 10 mars 1943. Il situe le projet dans le premier périmètre de rénovation urbaine, pour la partie qui se situe à l'arrière, côté rue Saint-Donat. Il est localisé également dans le périmètre de seconde opération de rénovation urbaine actuellement en cours d'élaboration, pour les parties qui se trouvent dans la rue du Marquisat, côté home et côté rue du Bastion. Il poursuit en disant que ce lieu est le cœur historique d'Arlon et que de nombreuses activités se trouvent à proximité. Il y a notamment le marché aux puces qui s'y tient régulièrement, des kermesses, des festivals ou des événements sportifs y sont régulièrement organisés. De nombreux services à destination du public sont également voisins et que l'Hôtel-de-Ville n'est pas loin. C'est donc vraiment un lieu de centralité, avec des points très forts, qui fait partie intégrante de l'identité de la Ville d'Arlon, principalement par son belvédère. C'est un lieu très patrimonial et verduré en plein centre-ville, qui présente néanmoins un certain nombre de points faibles. La mobilité et l'accessibilité n'y sont pas toujours très aisées, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, et ce en raison de la prépondérance des escaliers qui ne sont pas toujours en très bon état, et aussi par rapport à des rampes inexistantes. Du point de vue environnement il dit que ce site présente un certain nombre d'arbres ou souches d'arbres abattus mais il pourrait gagner en convivialité. Mais malgré la signalisation en place, nous avons toujours des incivilités et des nuisances de la part des gens qui viennent promener leur chien. Un autre point faible, et qui n'est pas le moindre, c'est le problème de sécurité. En effet, à certains endroits, le lieu n'est pas sécurisé pour des personnes qui voudraient par exemple faire le tour des jardins. Il montre ensuite une cartographie que nous avons réalisée et reprenant l'ensemble des points évoqués. Il dit que le site présente des atouts puisqu'il y a eu des travaux de rénovation, comme les escaliers qui mènent par le côté est des jardins jusqu'au Belvédère, les pelouses qui sont tout de même en très bon état, tout comme les plantations et la sculpture placée à l'angle de la rue Saint-Donat et de la place Camille Cerf. Au niveau des points faibles il dit qu'il y a des chemins dégradés ou très étroits, difficilement praticables notamment en hiver, qui mériteraient d'être rénovés en continuité par rapport à ce qui a été réalisé dans la Montée des Moines. Il y a aussi quelques bordures à refaire. Au niveau environnemental il rappelle les quelques souches d'arbres à retirer et le problème des déjections animales. Il poursuit avec les axes que nous avons choisi de développer pour rentrer dans l'appel à projet afin d'améliorer la convivialité. Il dit que l'idée est de faire des travaux de rénovation des pelouses pour qu'elles soient plus propres et encore plus accueillantes qu'elles ne le sont, d'éliminer les souches d'arbres et de mieux équiper le lieu en milieu urbain. L'asbl Gestion Centre-Ville a également suggéré de mettre un point d'arrivée d'eau et d'électricité pour l'organisation

d'événements ponctuels ou réguliers sur le site, ainsi que la création d'une plaine de jeux. Pour améliorer la mobilité et la sécurité il est suggéré d'élargir les cheminements piétons existants, en particulier côté ouest car ils sont très étroits. Il propose aussi de rénover le revêtement des cheminements nord, sud et est, d'installer des supports stabilisés pour accueillir les bancs afin d'éviter de patauger dans le gazon lorsqu'on veut aller s'asseoir, et aussi de protéger les abords des jardins, très important point de vue sécurité. Ensuite il explique que le troisième axe est de contribuer à une redynamisation des activités commerciales et résidentielles. Il propose de profiter de ce projet pour installer une signalétique d'orientation vers et depuis le site du projet, à destination des activités commerciales environnantes, jusqu'au piétonnier. Il est aussi suggéré de continuer le développement de placemaking, avec par exemple l'installation de jeux temporaires, de bancs, de mobilier urbain, comme nous avons pu voir cet été dans le piétonnier. Il passe ensuite au dernier axe relatif à la propreté du site. Les actions envisagées consistent à mettre en place des panneaux informatifs sur les gestes à faire et à ne pas faire sur le site afin de sensibiliser les riverains, les touristes ou les écoliers par exemple. Il est aussi proposé d'investir dans du matériel de propriété et d'entretien spécifique qui pourrait servir également pour l'entretien d'autres espaces verts. Il ajoute que tout est repris dans l'esquisse, qui reprend les travaux envisagés comme l'ensemble des jardins du Square Elisabeth et illustre très concrètement ce qui vient d'être exposé. Il rappelle entre autre l'installation de nouvelles poubelles, de dispositifs de 'ramasse déchets canins' à tous les endroits du parc, de jardinières et autres, ainsi que le raccordement d'une prise d'eau et d'électricité. Par rapport au point sur la mobilité, il dit que ce sera d'abord les rénovations des accès situés à l'angle de la rue de le Bastion et de la rue du Marquisat, en insistant sur la mise en place de dispositifs de protection qui permettront notamment aux enfants de fréquenter le site en toute sécurité. Il termine en disant que c'est cette esquisse qui a été présentée à la Ministre. Comme déjà dit plus tôt durant la séance, il rappelle que le projet peut se poursuivre malgré le fait qu'il n'ait pas été sélectionné. Il ajoute que pour le moment nous en sommes au stade de la rédaction du cahier des charges, avec une mission de désignation d'un auteur de projet pour la partie conception de l'espace public. De plus le projet est situé à cheval sur deux périmètres de rénovation urbaine, et il n'est pour l'instant pas exclu d'associer ce projet aux opérations de rénovations urbaines.

Monsieur MAGNUS félicite Monsieur ZANNIER pour sa première présentation.

Monsieur KROELL dit que c'est un très beau projet mais il est interpellé par le placement des aires de jeux côté rue du Marquisat.

Monsieur ZANNIER dit que cela a été longuement discuté et suppose que Monsieur KROELL s'interroge à ce sujet parce qu'il y a déjà un aménagement plantations actuellement.

Monsieur KROELL précise que c'est surtout à cause du trafic automobile à la rue du Marquisat.

Monsieur MAGNUS et Madame NEUBERG lui précisent alors que c'est l'espace avec les trois marches situé au-dessus à gauche, près de l'arène.

Monsieur KROELL demande ensuite si quelque chose est prévu face au café de la Knippchen.

Monsieur MAGNUS trouve que c'est un endroit très dangereux car il y a une hauteur importante entre la pelouse et le bas de la rue. Si on voulait vraiment l'aménager de manière touristique il faudrait y mettre par exemple une barrière pour sécuriser.

Madame NEUBERG dit que c'est un projet qui lui tient à cœur, que ce soit à titre personnel ou par rapport au CPAS. Mais elle ajoute que c'est également important pour les résidents de la Knippchen d'avoir un aménagement en face, avec des bancs, peut-être même des tables, et des espaces verts. C'est aussi une manière pour les résidents mobiles de sortir de la maison de repos et de rencontrer d'autres personnes qu'on côtoie peut-être un peu moins du côté de la rue du Marquisat. Il y aurait donc vraiment ce lien intergénérationnel entre les résidents de la maison de repos et les résidents du quartier Saint-Donat. Elle ajoute que les aires d'aménagements pour enfants sont importantes, les personnes âgées pourraient y rencontrer des enfants. Elle dit qu'il manquait ce renouveau au niveau du 'poumon vert' qui est en face de la résidence et se dit encore une fois très contente d'avoir affaire à ce projet-là.

Monsieur GAUDRON dit être séduit par les propositions faites par Monsieur ZANNIER mais il rappelle que nous en sommes pour le moment au début d'une réflexion, et que dans ce cadre il y a déjà d'autres acteurs qui ont déjà réfléchi, comme par exemple la Renaissance du Haut de la Ville. Il pense que cela pourrait être intéressant, dans une phase intermédiaire avant la concrétisation du projet, qu'on puisse avoir un moment de concertation avec les acteurs de la commission communale de rénovation urbaine, avec le monde associatif actif sur le centre-ville, ainsi qu'avec les habitants. Et ce pour voir si, à la marge, des petites améliorations du projet ne sont pas envisageables.

Monsieur MAGNUS remercie Monsieur GAUDRON pour cette réflexion.

Monsieur LAQLII demande si dans la perspective de la Smart city, il ne faudrait pas profiter de ces travaux pour installer tout ce qu'il faut pour l'avenir, à savoir le réseau, les fibres, etc...

Monsieur MAGNUS répond qu'on ne sait pas ce que sera l'avenir en matière de réseau et que cette question avait déjà fait débat. Il dit qu'on parle de Wifi et il est vrai que nous en avons besoin aujourd'hui, et encore ajoute-il. Il suppose que pratiquement tout le monde a le 4G, qui va parfois plus vite que le Wifi, il en a lui-même déjà fait l'expérience. Il poursuit et dit que demain on nous annonce du 5G, le Wifi sera donc dépassé. M. MAGNUS ne sait donc pas répondre à cette question pour le moment.

Madame NEUBERG ajoute qu'il faut voir par rapport à la demande, car par exemple, lorsqu'elle va dans un parc c'est pour profiter de l'extérieur et faire d'autres activités qu'avoir son Smartphone dans la main. Elle ajoute que ce n'est pas dans le quartier du Belvédère qu'elle aurait vu cette demande particulière.

Monsieur MAGNUS trouve par contre que la proposition d'équiper en eau et en électricité a du sens. Par exemple lors des Aralunaires il y a souvent une scène à cet endroit-là et cela faciliterait donc bien l'organisation.

Madame CHAMPLUVIER demande s'il ne serait pas intéressant de créer des canisettes pour le problème de déjections canines.

Monsieur MAGNUS dit qu'il y en a déjà une en face de la résidence de la Knippchen.

Monsieur PERPETE ajoute qu'il n'y a aucun système qui fonctionne parfaitement pour le problème de déjections canines. Bien-sûr, il dit que plus on propose des endroits et des dispositifs, plus cela devrait aller, en principe. Mais il reste toujours des propriétaires qui ne respectent rien du tout, à ce moment il n'y a que la répression qui marche en prenant la personne en flagrant délit. Il y a aussi des chiens qui vagabondent en liberté. Il poursuit et dit qu'une partie des gens qui ont choisi d'habiter là sont peut-être plus sensibles à cet aspect-là mais il pense qu'il y a les deux. Il dit que c'est un peu comme le bruit des avions, plus on en parle, plus vous l'entendez. Il termine en disant que nous allons tenter de tenir compte du problème, mais souligne que ce n'est pas évident.

Monsieur MAGNUS va dans le même sens et dit que la question d'installer des canisettes supplémentaires sera prise en compte.

Monsieur TURBANG dit qu'au début de la rue du Marquisat il y a un parking qui est utilisé par le personnel du CPAS, à gauche précise-t-il. Il demande s'il serait possible d'intégrer quelque chose pour rendre ce parking un peu moins triste.

Monsieur MAGNUS rappelle que dans le cadre de projet de rénovation urbaine, il y a une 'fiche projet' pour dégager le rempart à cet endroit-là, et dégager le bastion qu'on ne voit pas du bas. Il dit qu'on ne sait dans l'avenir si nous en sommes à 5, 10 ou 15 ans, et ajoute que cela pourrait éventuellement être possible mais pas pour l'instant car ce parking est très utile.

Madame GOFFINET invite Monsieur TURBANG à venir participer aux réunions de rénovations urbaines où ce point a fait l'objet de nombreuses discussions.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

6. TRAVAUX COMMUNAUX : Information sur les travaux aux écoles de Heinsch et de Frassem.

M. le Bourgmestre complète en disant qu'il faut également ajouter l'école de Freylange.

M. TRIFFAUX rappelle qu'ils mènent une politique très dynamique et volontaire en matière de modernisation des écoles, et spécialement des 15 écoles fondamentales. Au cours de la législature actuelle et des précédentes, ils ont effectué de nombreuses et importantes réalisations (écoles de Waltzing, Barnich/Sterpenich, Fouches, Heinsch, le Galgenberg, etc). Il signale qu'au

cours des derniers mois ont été présentés quelques projets qu'ils souhaitent mener à bien pour terminer cette grande opération, et qu'ils ont reçu ces derniers jours et dernières semaines des informations de la Ministre sur les dossiers qui sont rentrés. En date du 27 mars la Ministre de l'éducation, plus précisément la directrice générale adjointe Madame DE MILLI, nous a tout d'abord écrit à propos de l'école communale de Heinsch. Il fait savoir que nous avons déjà construit et inauguré un nouveau bâtiment en juin 2013, dont la phase 1 comprenait un réfectoire, plusieurs classes, une salle informatique, etc. La phase 2 prévoit la rénovation de l'ancien bâtiment, millésimé 1779 et acheté par la commune de Heinsch en 1873 pour être aménagée en école et en maison communale. Ce sont des travaux estimés à 1.523.712 € TVAC, et Mme la Ministre nous fait savoir qu'elle vient d'émettre une promesse de principe pour une subvention qui atteindra 949.726 €. C'est donc une bonne nouvelle. Le dossier pour la décision définitive est déjà chez la ministre et il pense que l'on peut espérer le début des travaux au cours de l'année scolaire prochaine, fin 2018 ou printemps 2019. Dans la même enveloppe il y avait des informations concernant l'école de Frassem où nous souhaitons évacuer le dernier bâtiment préfabriqué présent et le remplacer par un bâtiment en dur avec une extension. Ce sont des travaux estimés à 771.190 €, pour lesquels la Ministre annonce une subvention de 485.849 €. Il pense qu'il est raisonnable d'espérer la réalisation des travaux au cours de l'année scolaire 2019-2020. Plus récemment, le 16 avril, ils ont reçu de bonnes nouvelles à propos du réfectoire qui va être construit à Freylange, d'un investissement de 412.239 €. Ils avaient déjà les différentes promesses pour 288.567 € et ils viennent d'avoir le feu vert de l'Intervention financière de la Communauté française dans le cadre du Programme Prioritaire des Travaux qui va permettre de conclure le marché. Les travaux devraient pouvoir débuter durant l'été 2018.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de l'information transmise sur les travaux aux écoles de Heinsch et de Frassem.

7. SERVICE JEUNESSE : Reconduction de la convention entre la Ville d'Arlon et l'ONE.

M. TRIFFAUX informe de la convention entre la Ville d'Arlon et l'ONE et souhaite développer qu'il existe une consultation ONE en ville, patronnée par la Ville d'Arlon depuis de très nombreuses années. Autrefois c'était une consultation pour les nourrissons, mais actuellement cela concerne aussi les enfants entre la naissance et l'âge de 6 ans. Il ne s'agit pas de les soigner mais de prévenir les problèmes et s'assurer que tout va bien. Elle est organisée à côté de la crèche communale 'Pomme d'Api' au fond de la cour de la caserne Léopold, tout près de l'endroit où il y aura dans les mois à venir une percée en partie vers l'avenue du 10^{ème} de Ligne, jusqu'à concurrence de 300.000 €. En 2017 près de 600 enfants ont été reçus à cette consultation gratuite, où sont présents un médecin, un travailleur médico-social et un comité organisateur composé de bénévoles. Il ajoute qu'il y a une convention entre la ville d'Arlon et l'ONE pour organiser le passage d'un car sanitaire dans les villages. Il propose donc cette convention à la signature au Bourgmestre afin de la renouveler puisqu'elle vient d'arriver à terme. Nous versons annuellement à l'ONE une somme de 6.500 euros pour ce car composé d'un chauffeur, d'un médecin et d'un travailleur médicosocial. Les horaires pour les consultations sont le 1er jeudi du mois à partir de 8h du matin à Stockem et à 11h30 à Fouches, où 53 bébés ont consulté à ces endroits en 2017. Le 1er vendredi du

mois à 8h30 à Toernich, à 9h à Udange, et ensuite à Barnich sur demande, où 16 bébés s'y sont rendus en 2017. Le 2ème jeudi du mois le car est à 10h à Viville, 10h45 à Waltzing et à 11h30 à Bonnert, où 19 bébés ont été pris en charge en 2017. Les consultations sont sur rdv et il n'y pas de file d'attente. Il y a la possibilité de mettre 3 enfants avec leurs accompagnants à l'intérieur du car. Il ajoute que si une famille dans le village n'est pas motorisée, le car peut effectuer un arrêt supplémentaire. C'est un service important de proximité, une ouverture à la ruralité et une volonté d'aller vers les parents.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, transmet cette convention au Conseil pour information.

8. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur MAGNUS rappelle que Monsieur DECHAMBRE était absent la séance précédente et qu'il n'avait pas été excusé. Il souligne également qu'au point 17 Monsieur LAFORGE s'était abstenu.

M. DECHAMBRE remarque qu'il n'a pas été mentionné comme excusé lors du dernier Conseil communal.

M. LAFORGE ajoute qu'il s'est abstenu au point 17.

M. le Bourgmestre en profite pour excuser Mesdames SAUCEZ et SCHMIT ainsi que M. SCHOPPACH, absents à cette séance-ci

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

9. ADMINISTRATION GENERALE : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 16 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Neufchâteau 48a à 6700 Arlon, afin d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 17 mars 2018 à 08h00 jusqu'au 18 mars 2018 à 20h00, sur une distance de 12 mètres.*
- Le 16 mars 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue Friddericht à 6700 Arlon, en raison vue de la bonne organisation de travaux pour la période du 14 mars 2018 à 07h00 jusqu'au 15 mars 2018 à 11h00.*
- Le 16 mars 2018 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue du Bois d'Arlon à 6700 Arlon, en raison de risque d'affaissement de voirie, en date du 13 mars 2018 à partir de 12h00 jusqu'à réhabilitation du chemin.*
- Le 16 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue des Faubourgs 44 à 6700 Arlon, en vue*

d'assurer le placement d'un échafaudage, pour la période du 19 mars 2018 à 08h00 jusqu'au 30 mars 2018 à 18h00.

- Le 16 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules avenue de Luxembourg 72 6700 Arlon, en raison d'expulsion par voie judiciaire en date du 15 mars 2018, à partir de 08h00 jusqu'à fin de l'expulsion.
- Le 16 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'ancien Palais de Justice à 6700 Arlon, en vue d'assurer le placement d'un échafaudage pour la période du 19 mars 2018 à 08h00 jusqu'au 02 avril 2018 à 18h00.
- Le 16 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules route d'Etalle 117c à 6700 Heinsch en raison de travaux de raccordement électrique - tranchée et traversée en domaine public, en date du 19 mars 2018 à 07h00 jusqu'au 23 mars 2018 à 18h00.
- Le 16 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules chemin de Rentertkapell 62 à 6700 Arlon, en raison de travaux de raccordements en date 21 mars 2018 à 07h00, jusqu'au 27 mars 2018 à 18h00.
- Le 16 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules route d'Etalle 117G et rue Am Bommert 18 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordements en date du 16 mars 2018 à 07h00 jusqu'au 23 mars 2018 à 18h00.
- Le 16 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés 84 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 06 avril 2018 de 08h00 à 18h00, sur une distance de 25 mètres.
- Le 16 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules route d'Etalle 117d à 6700 Heinsch en raison de travaux de raccordement électrique - tranchée et traversée de voirie en domaine public, en date du 19 mars 2018 à 07h00 jusqu'au 23 mars 2018 à 18h00.
- Le 16 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules en raison de travaux dans le cadre du chantier « réfection de tronçons de voirie dans le cadre de l'entretien extraordinaire 2017 », aux endroits et périodes suivantes :
 - Avenue du 10^{ème} de Ligne à 6700 Arlon, en date du 19 mars 2018 à 07h00 jusqu'au 20 avril 2018 à 18h00.
 - Rue de Lingenthal et rue Henri le Blondel à 6700 Arlon, en date du 09 avril 2018 à 07h00 jusqu'au 18 mai 2018 à 18h00.
 - Rue du Wäschbour à 6700 Arlon, en date du 09 avril 2018 à 07h00 jusqu'au 09 mai 2018 à 18h00.
- Le 16 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à 6700 Arlon, en raison de visites et de contrôles de divers services communaux, pour la période du 15 mars 2018 au 31 décembre 2018.
- Le 16 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à 6700 Arlon, en raison de visites et de contrôle de divers services communaux, pour la période du 15 mars 2018 au 31 décembre 2018.
- Le 16 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules place Léopold à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une « Chasse aux œufs » en date du 31 mars 2018 de 12h00 à 19h00.
- Le 16 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Frassem à 6700 Arlon, rue de Hachy, rue de Lotttert et rue des Fours à Chaux à 6700 Fouches, en raison du projet de rénovation

de la rue de Frassem et du centre de Fouches, pour la période du 19 et 20 mars 2018 de 07h00 à 18h00._

- Le 16 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Vallée à Fouches, en raison du projet de rénovation de la rue de la Vallée, pour la période du 22 mars 2018 au 26 mars 2018 de 07h00 à 18h00._
- Le 16 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules devant le Palais, Place Léopold à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement du changement des bâches, en date du 19 mars 2018 de 08h00 à 12h00.
- Le 16 mars 2018 : règlementant le stationnement des véhicules Place Léopold, près du char, à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement du changement des kakémonos, en date du 19 mars 2018 de 08h00 à 12h00.
- Le 20 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans différentes artères de la Ville, en raison du bon déroulement de l'organisation du « Printemps Grandeur Nature 2018 », la promenade pédestre dans le cadre de l'émission radio RTBF VIVACITE, l'organisation de « Je cours pour ma forme » ainsi que le concert acoustique de SUAREZ, pour la période du jeudi 22 mars 2018 (après le marché hebdomadaire) jusqu'au 24 mars 2018 à 23h30.
- Le 21 mars 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules :
 - sur le parvis de l'église Saint-Martin du jeudi 22 mars 2018 à partir de 09h0 jusqu'au 26 mars 2018 à 10h00 ;
 - en façade de l'Hôtel de Ville et tout autour du monument Jazz ainsi que le parking arrière de l'Hôtel de Ville (parking souterrain compris) le vendredi 23 mars 2018 de 17h00 à 21h00 ;en raison du bon déroulement de la manifestation « 10 ans Eglises ouvertes » (spectacle musical et visuel).
- Le 21 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans différentes artères de la Ville, en raison du bon déroulement de l'organisation du « Printemps Grandeur Nature 2018 », la promenade pédestre dans le cadre de l'émission radio de RTBF VIVACITE, en collaboration avec la Ville d'Arlon, l'organisation de « Je cours pour ma forme », ainsi que le concert acoustique de SUAREZ, pour la période du jeudi 22 mars 2018 (après le marché hebdomadaire) jusqu'au samedi 24 mars 2018 à 23h30.
- Le 22 mars 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules Avenue de Mersch 93 à 6700 Arlon (tranchée en trottoir), en raison de travaux de raccordement de gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 22 mars 2018 à 07h00 jusqu'au 06 avril 2018 à 18h00.
- Le 22 mars 2018 : réglementant la circulation e le stationnement des véhicules Grand-Rue, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation intérieurs, pour la période du 20 mars 2018 de 07h00 au 20 avril 2018 à 20h00.
- Le 22 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, pour la période du 19 mars 2018 à 08h00 au 23 mars 2018 à 17h00 sur une distance de 2 emplacements.
- Le 22 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Barnich à Autelhaut, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de charpente, pour la période du 23 mars 2018 de 07h00 à 10h00.
- Le 22 mars 2018 : réglementant la circulation des piétons rue du Musée, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de

placement d'un échafaudage, pour la période du 21 mars 2018 à 08h00 au 13 avril 2018 à 17h00.

- Le 22 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Francq, au niveau du n°48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 17 mars 2018 de 12h00 à 19h00 sur un emplacement.
- Le 22 mars 2018 : réglementant la circulation des piétons rue des Faubourgs, 58 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un échafaudage, en date du 21 mars 2018 à 08h00 au 23 mars 2018 à 17h00.
- Le 22 mars 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules aux dates et endroits suivants : Quartier Pesch, 7 à Arlon : fouilles en trottoir, pour la période du 22 mars 2018 à 07h00 au 06 avril 2018 à 18h00, rue de Viville, 74 à Arlon : forage avec traversée de voirie en date du 22 mars 2018 à 07h00 au 06 avril 2018 à 18h00, rue Sonnetty, 44 à Arlon : traversée de voirie pour la période du 22 mars 2018 à 07h00 au 06 avril 2018 à 18h00, route de Bouillon, 258 à Stockem : fouilles en trottoir, pour la période du 28 mars 2018 à 07h00 au 06 avril 2018 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement de gaz pour le compte d'Ores.
- Le 22 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 87 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un container pour travaux à la rue des Haies, 15 à Arlon, pour la période du 21 mars 2018 de 07h00 à 18h00.
- Le 22 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue d'Alba, 5, boîte 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 31 mars 2018 de 08h00 à 18h00.
- Le 22 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Scheuer, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'une grue, pour la période du 22 mars 2018 de 07h00 à 18h00.
- Le 22 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Scheuer, 116 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de construction d'un immeuble, pour la période du 21 mars 2018 à 07h00 au 21 avril 2018 à 18h00.
- Le 22 mars 2018 : réglementant la circulation des véhicules N82 entre le tournant de Udange et l'hôtel du Bois d'Arlon (BK9000-7,500), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux - carottage, pour la période du 22 mars 2018 de 14h30 à 15h30.
- Le 22 mars 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au Chemin des Allemands à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'une nouvelle conduite d'eau, pour la période du 21 mars 2018 de 08h00 au 30 avril 2018 à 17h00.
- Le 22 mars 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de Bastogne, 315 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de modification d'installation VOO, pour la période du 26 mars 2018 de 07h30 au 13 avril 2018 à 16h30.
- Le 22 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules Place Didier, devant le restaurant de la table de Marie à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 22 mars 2018 de 15h00 à 20h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 22 mars 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Diekirch 139, à Arlon (fouilles pour radiation gaz), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir pour

travaux gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 26 mars 2018 de 07h00 au 30 mars 2018 à 18h00.

- Le 22 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules route d'Etalle 117B, 117C, 117D à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement d'eau, pour la période du 30 mars 2018 de 07h00 au 10 avril 2018 à 18h00.
- Le 23 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés, 82 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un placement d'un container, pour la période du 23 mars 2018 à 16h00 au 26 mars 2018 à 09h00.
- Le 23 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 65 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture, pour la période du 26 mars 2018 à 07h00 au 14 avril 2018 à 18h00.
- Le 23 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Joseph Netzer, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'une nacelle, pour la période du 28 mars 2018 de 07h00 à 18h00.
- Le 23 mars 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules Grand-Rue, 58-60 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du remplacement d'un vitrage, pour la période du 27 mars 2018 de 08h00 à 17h00.
- Le 23 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules aux endroits et dates ci-dessous : Place Camille Cerf à Arlon (ouverture en accotement pavés de rue) entre le 23 mars 2018 à 07h00 et le 27 mars 2018 à 18h00, rue Numa Ensich Tesch, 35 à Arlon (ouverture en voirie) entre le 22 mars 2018 à 07h00 et le 27 mars 2018.
- Le 23 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue du Bastien, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison (déchargement), pour la période du 26 mars 2018 de 08h00 à 12h00.
- Le 23 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Claude Berg à Weyler, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour le compte de Proximus, pour la période du 26 mars 2018 de 07h00 au 30 avril 2018 à 18h00.
- Le 23 mars 2018 : réglementant la circulation des véhicules N82 entre le tournant de Udange et l'Hôtel du Bois d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de carottage, pour la période du 29 mars 2018 de 10h00 à 11h00.
- Le 23 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Michel Hamélius à Arlon, pour la période du 26 mars 2018 à 07h00 au 30 mars 2018 à 18h00 et rue Busleyden à Arlon, pour la période du 12 mars 2018 à 07h00 au 14 mai 2018 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'entretien des trottoirs pour le compte de la Ville d'Arlon.
- Le 23 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du service de navettes de bus vers le Grand-Duché de Luxembourg, dû au barrage complet de la ligne ferroviaire Luxembourg-Arlon, pour la période du 31 mars 2018 à 05h00 au 15 avril 2018 à minuit, et du 14 juillet 2018 à 05h00 au 16 septembre 2018 à minuit.
- Le 23 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du 29 mars 2018 de 07h30 à 20h00.

- Le 23 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules Place Didier, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, pour la période du 30 mars 2018 de 07h00 à 16h00 sur une distance de 12 mètres.
- Le 23 mars 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Vicinal et à la rue Albert Jamot n°1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux - 1^{er} raccordement VOO, pour la période du 09 avril 2018 de 07h30 au 20 avril 2018 à 16h30.
- Le 23 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules Place du Docteur Hollenfeltz 2a à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 14 avril 2018 à 08h00 au 15 avril 2018 à 16h00 sur 3 emplacements.
- Le 23 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules aux endroits et dates ci-après : rue des Martyrs, 52 à Arlon, pour la période du 03 juillet 2018 de 08h00 à 18h00 sur 5 emplacements, avenue de Tesch, 5 à Arlon, pour la période du 03 juillet 2018 de 08h00 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement.
- Le 23 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules, à Friddericht 20NC à Autelbas, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement électrique Ores, pour la période du 04 avril 2018 de 07h00 au 06 avril 2018 à 18h00.
- Le 23 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue d'Alba, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 09 avril 2018 de 08h00 à 18h00 sur 25 mètres.
- Le 23 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, pour la période du 03 avril 2018 de 09h00 à 17h00.
- Le 23 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Hammelsmarsch, 29 à Arlon (Autelbas), en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 03 avril 2018 de 06h00 à 22h00.
- Le 27 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand-Place à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de taille d'arbres, pour la période du 28 mars 2018 de 07h30 à 17h00.
- Le 27 mars 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue du Lingenthal à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la sécurisation de la migration des Batraciens, pour la période du 27 mars 2018, à partir de 07h00 au 27 avril 2018 à 24h00.
- Le 28 mars 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans différentes artères de la Ville, tous les premiers dimanches de chaque mois, à partir du 1 avril, 6 mai, 3 juin, 1 juillet, 5 août, 2 septembre, 7 octobre et 4 novembre 2018 de 04h00 à 20h00, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation des traditionnels marchés à la brocante en 2018.
- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Michel Hamélius au niveau du n°37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 31 mars 2018 de 09h00 à 19h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Michel Hamélius à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'aménagement, pour la période du 04 avril 2018 à 07h00 au 06 avril 2018 à 18h00.

- Le 30 mars 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue de Neufchâteau à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de modification réseau BTA - EP, pour la période du 03 avril 2018 à 07h00 au 30 avril 2018 à 17h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue du Gazomètre à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de câbles et conduites pour le compte de Proximus, pour la période du 03 avril 2018 de 07h00 au 15 mai 2018 à 18h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un changement de vitrage, pour la période du 26 mars 2018 de 08h00 à 18h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb au niveau du n°14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 31 mars 2018 de 08h00 à 18h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch au niveau du n°4 au n°6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 28 mars 2018 de 06h00 au 29 mars 2018 à 18h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, du n°44 au n°48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, pour la période du 03 avril 2018 de 07h30 à 13h30.
- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Diekirch, 87 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de béton à la rue des Haies, 15 à Arlon, pour la période du mercredi 28 mars 2018 de 07h00 à 18h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à l'avenue de la Gare, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du 28 mars 2018 à 07h00 et le 30 mars 2018 à 18h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant la circulation des véhicules N82 de l'entrée de l'Hydrion aux feux, entre BK2,300 à 2,50 (sens Virton-Arlon) et entre BK 2.050 à 2.900 (sens Arlon-Virton), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de carottage pour la période du 29 mars 2018 de 09h00 à 10h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Grass à Arlon-Sterpenich, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de soufflage de fibres, pour la période du 04 avril 2018 de 07h00 au 18 avril 2018 à 18h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés, 82 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, pour la période du 30 mars 2018 à 12h00 au 31 mars 2018 à 18h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Neufchâteau, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 31 mars 2018 de 07h00 au 08 avril 2018 à 18h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue des Faubourgs, 44 à Arlon, en raison

d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un échafaudage, pour la période du 30 mars 2018 à 08h00 au 06 avril 2018 à 18h00.

- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'Ancien Palais de Justice à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage pour la période du 02 avril 2018 à 08h00 au 13 avril 2018 à 18h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue François Boudart, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture, pour la période du 04 avril 2018 de 08h30 à 16h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Paul Reuter, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour la période du 1^{er} avril 2018 à 07h30 au 1^{er} février 2019 à 17h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue Michel Hamélius au niveau du n°37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 31 mars 2018 de 07h00 au 08 avril 2018 à 18h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Semois du n°72 au 74 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, pour la période du 05 avril 2018 de 07h00 à 19h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules et le chantier à la Place Léopold et Parc Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des sondages archéologiques pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 11 et du 12 avril 2018 de 07h00 à 18h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Thiaumont à Heinsch, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau d'égouttage pour la période du 12 avril 2018 de 07h00 à 18h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans différentes artères de la Ville, tous les premiers dimanches de chaque mois à partir du 1^{er} avril, 6 mai, 3 juin, 1 juillet, 5 août, 2 septembre, 7 octobre et 4 novembre 2018 de 04h00 à 20h00, en raison de l'organisation des traditionnels marchés à la brocante en 2018.
- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Zénobe Gramme, 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 12 avril 2018 de 08h00 à 18h00 sur 4 emplacements.
- Le 30 mars 2018 : réglementant la circulation des véhicules Chemin de Weyler, 39-41 à Arlon : traversée de voirie, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement de gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 09 avril 2018 à 07h00 au 20 avril 2018 à 18h00.
- Le 30 mars 20018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Zénobe Gramme, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles et conduites pour le compte de Proximus, pour la période du 16 avril 2018 de 07h00 au 30 mai 2018 à 18h00.
- Le 30 mars 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Emile Tandel 4 boîte 105 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, pour la période du 06 avril 2018 de 07h00 à 19h00 sur deux emplacements.

- Le 04 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue de Sesselich, 141 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, raccordement de gaz - fouilles en trottoir pour le compte d'Ores, pour la période du 16 avril 2018 à 07h00 au 24 avril 2018 à 18h00.
- Le 04 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules aux endroits et périodes ci-après : rue Albert Jamot 7 lot 16 à Arlon, en date du 16 avril 2018 à 07h00 au 20 avril 2018 à 18h00, rue du Castel 48 à Arlon, en date du 18 avril 2018 à 07h00 au 24 avril 2018 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement d'eau (ouverture en accotement et voirie).
- Le 04 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés 84 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 06 avril 2018 à 08h00 au 07 avril 2018 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 04 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Castel à Heinsch : tranchée et traversée de voirie en domaine public, en date du 16 avril 2018 à 07h00 au 20 avril 2018 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement électrique pour le compte d'Ores.
- Le 04 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 125 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture, pour la période du 04 avril 2018 à 08h00 au 18 avril 2018 à 18h00.
- Le 04 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre, 19 boîte 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, pour la période du 21 avril 2018 de 08h00 à 18h00 sur deux emplacements.
- Le 04 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Ermesine, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du 07 avril 2018 de 06h00 à 12h00 sur 15 mètres.
- Le 04 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Wäschbour, 18 boîte 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 23 avril 2018 de 06h30 à 13h00 sur 3 emplacements.
- Le 04 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Joseph Netzer, au niveau du n°17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de nettoyage, pour la période du 04 avril 2018 à 08h00 au 05 avril 2018 à 17h00 sur 4 emplacements.
- Le 04 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Patton, 95 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, pour la période du 09 avril 2018 de 10h00 à 13h00 sur 20 mètres.
- Le 04 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Semois, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de toiture, pour la période du 04 avril 2018 à 08h30 au 13 avril 2018 à 18h00.
- Le 04 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue François Boudart, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur pour la période du 04 avril 2018 à 08h30 au 13 avril 2018 à 18h00.
- Le 05 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue G. Praet à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation

de concours équestres 2018 de Bonnert, pour la période du 28 avril 2018 à partir de 08 heures jusqu'au 29 avril 2018 à 21h00.

- Le 05 avril 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans diverses artères et places de la ville pendant à partir du 08 avril 2018, ainsi que les 22 avril 2018, 13 mai 2018, 10 juin 2018, 24 juin 2018, 08 juillet 2018, 22 juillet 2018, 12 août, 26 août 2018, 09 septembre 2018, 23 septembre 2018, 14 octobre 2018 et 28 octobre 2018, de 05h00 à 15h00, en raison d'assurer le bon déroulement du marché du Dimanche.
- Le 05 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés 84 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 06 avril 2018 à 08h00 au 07 avril 2018 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 05 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue du Bastion, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du 18 avril 2018 entre 08h00 et 16h00 (durant 1 heures maximum).
- Le 06 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Bastogne, au niveau du n°20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, pour la période du 07 avril 2018 de 08h00 à 14h00 sur 15 mètres.
- Le 06 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Frassem au niveau du n°35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du 07 avril 2018 de 08h00 à 18h00 sur 8 mètres.
- Le 06 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue de Diekirch à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un nettoyage de façade, pour la période du 11 avril 2018 de 13h00 à 18h00 sur une distance de 9 mètres.
- Le 06 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Frassem au niveau du n° 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, pour la période du 06 avril 2018 à 17h00 au 07 avril 2018 à 18h00 sur 8 mètres.
- Le 06 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 65 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture - pose d'une grue pour la période du 16 avril 2018 à 07h00 au 20 avril 2018 à 18h00.
- Le 06 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Dispensaire à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, pour la période du 11 avril 2018 de 07h30 à 13h00 sur 3 emplacements.
- Le 06 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Chemin des Marmottes à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la fête de Weyler, pour la période du vendredi 17 août 2018 à 07h00 au dimanche 19 août 2018 à 20h00.
- Le 10 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons ou des Faubourgs, 44 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage, pour la période du 10 avril 2018 à 08h00 au 11 avril 2018 à 18h00.
- Le 10 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Semois, 67 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir pour travaux de réparation de voirie pour le compte d'Ores, pour la période du 10 avril 2018 au 13 avril 2018.

- Le 10 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules au passage à niveau N°163 à la rue de Grass à Sterpenich, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de signalisation pour travaux d'entretien du passage à niveau par Infrabel, pour la période du 10 avril 2018 de 08h00 au 11 avril 2018 à 16h00.
- Le 10 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue du Duché, 78 à Sterpenich, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau d'égouttage, pour la période du 10 avril 2018 de 07h00 au 11 avril 2018 à 18h00.
- Le 10 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand-Rue, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un lift, pour la période du 13 avril 2018 de 11h00 à 17h00.
- Le 10 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'Ancien Palais de Justice, rue du Palais de Justice, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage, pour la période du 13 avril 2018 à 07h30 au 24 avril 2018 à 17h00.
- Le 10 avril 2018 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage, pour la période du 11 avril 2018 à 07h30 au 27 avril 2018 à 17h00.
- Le 10 avril 2018 : réglementant la circulation des piétons rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un échafaudage, pour la période du 18 avril 2018 à 07h30 au 27 avril 2018 à 17h00.
- Le 10 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue du Bois d'Arlon, sur le pont 113 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de voirie (joint de dilatation et asphalte) pour la période du 16 avril 2018 de 07h00 au 31 mai 2018 à 16h00.
- Le 10 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules aux endroits et périodes ci-après : rue Nicolas Berger 46 à Arlon, en date du 18 avril 2018 à 07h00 au 27 avril 2018 à 18h00, route de Bouillon, 72 à Stockem, en date du 18 avril 2018 à 07h00 au 27 avril 2018 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement de gaz-fouilles en trottoir pour le compte d'Ores.
- Le 12 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth 81 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 14 avril 2018 de 08h00 à 12h00 sur une distance de 35 mètres.
- Le 12 avril 2018 : réglementant la circulation des piétons et la circulation des véhicules à la rue de Viville au niveau du n°81 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation d'affaissement de voirie, pour la période du 11 avril 2018 à 08h00 jusqu'à la fin des travaux.
- Le 12 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à l'avenue de Mersch, 159 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 14 avril 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 12 avril 2018 : réglementant la circulation des piétons rue de Bastogne, 85 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture, pour la période du 17 avril 2018 à 08h30 au 18 avril 2018 à 12h00.

- Le 12 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue François Boudart, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un container, pour la période du 14 avril 2018 à 08h30 au 16 avril 2018 à 18h00.
- Le 12 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue d'Alba, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 20 avril 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 12 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue du 10^{ème} de Ligne, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 20 avril 2018 de 07h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 12 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules (excepté riverains) rue de la Semois à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la Fête des voisins, pour la période du vendredi 25 mai 2018 de 19h00 à 24h00.
- Le 13 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Semois au niveau du n°32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déchargement de marchandises pour la période du 14 avril 2018 de 08h00 à 16h00 sur 3 emplacements.
- Le 13 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue du 10^{ème} de Ligne, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 14 avril 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 13 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons rue de Diekirch à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un nettoyage de façade, pour la période du 13 avril 2018 de 12h00 à 18h00 sur une distance de 9 mètres.
- Le 13 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue de Meix-le-Tige à Udange en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de filets d'eau pour la période du 16 avril 2018 à 07h00 au 20 avril 2018 à 18h00.
- Le 13 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marché-au-Légumes au niveau du n°6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, pour la période du 16 avril 2018 de 06h00 à 19h00 sur 5 emplacements.
- Le 13 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Nicolas Berger, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de voirie et trottoir, pour la période du 16 avril 2018 de 08h00 à 17h00.
- Le 13 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons à la rue Scheuer, 116 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de construction d'un immeuble pour la période du 23 avril 2018 à 07h00 au 31 mai 2018 à 18h00.
- Le 13 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Semois au niveau du n°32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déchargement de marchandises, pour la période du 21 avril 2018 de 08h00 à 16h00 sur 3 emplacements et du 28 avril 2018 de 08h00 à 16h00 sur 3 emplacements.

10. ADMINISTRATION GENERALE : Premier bilan de l'Abri de Nuit pour l'hiver 2017-2018.

M. PERPETE explique que ce n'est pas un service communal au sens strict vu qu'il est géré par l'asbl Resto du Cœur, mais sans la Ville il n'aurait pas pu exister et continuer. C'est la 11ème année consécutive que l'abri a été ouvert cet hiver-ci, du 1er novembre 2017 au 15 avril 2018, soit 166 nuits consécutives. Certaines années c'est arrivé qu'ils ne puissent pas ouvrir plusieurs jours à cause du manque de bénévoles. Ceux-ci ne pouvaient être présents mais ont pu être compensés à chaque fois. Au niveau des personnes accueillies, il y en a eu 139 (127 hommes et 12 femmes) et sur ces 139, 69 belges et 70 étrangers. Dans les 39 belges 27 sont originaires d'Arlon, 16 du reste de la province et 26 autres d'ailleurs dans le pays. Ils ont accueilli des personnes de 17 nationalités différentes dont 12 d'Europe. Dans les nuitées ils ont atteint le nombre de nuitées le plus important, avec à chaque fois un contentement et une certaine fierté que l'abri soit présent, et en mm temps un pincement au cœur qu'à notre époque la richesse soit si mal répartie, obligeant ainsi les gens à se rendre à l'abri de nuit. Les hommes y sont accueillis dans deux chambres de 8 places et les femmes dans une chambre de 4 places, soit 20 lits. 2.457 nuitées représentent une moyenne de 15 personnes par soir. Au mois de novembre il y a eu 331 nuitées, soit une moyenne de 11, 15 en décembre, 16 en janvier, 16 en février, 14 en mars et 18 sur les 15 jours d'avril. Dans les tranches d'âge, entre 18 et 25 ans il y en a eu 15, 40 entre 25 et 35 ans, 34 entre 35 et 45 ans, 37 entre 45 et 60 ans, et 13 pour les + de 60 ans dont 2 de 70 ans. Pour les faits marquants de cet hiver, d'une part ils ont reçu le Godefroid social 2017 le 25 novembre à Rouvroy. C'est Hélène KERGENMEYER, directrice opérationnelle de l'abri de nuit, qui a renoncé à une candidature avec l'appui et la signature de M. PERPETE. Ils étaient fiers d'avoir gagné pour les bénévoles et cela a eu un impact. Des services comme d'autres CPAS de la province nous envoient des gens, et c'est ce que l'on souhaite car nous n'avons pas envie qu'ils logent dehors. Il est arrivé qu'ils affichent complet et qu'ils doivent refuser des personnes. L'accueil est inconditionnel car nous ne demandons pas leur situation, mais ils notent leur prénom et les présences puisqu'ils peuvent venir maximum 30 jours consécutifs. S'ils viennent le 31ème jour ils devront attendre car l'accueil des autres se fait du 20h30 à 20h45. Si jamais il ne reste pas de place, on leur fournit des couvertures et un autre endroit comme Nos Logis. M. PERPETE ajoute qu'il n'y a pas lieu de se tracasser car après la 31ème nuit, ils peuvent recommencer leur cycle de 30 nuits. Le Godefroid social a amené plus de personnes, de donateurs comme des écoles de Libramont qui font des marches parrainées, et de bénévoles. Le second évènement correspond au 10ème anniversaire organisé au Palais le 19 janvier 2018, et le dernier est la première activation du plan 'Grand Froid' fin février- début mars lors des températures très froides. Il y a eu une brève concertation avec la Croix Rouge concernant les personnes souffrant de problèmes de santé durant cette période, pour lesquels il a été décidé premièrement que le Resto du Cœur ouvrirait ses portes de 16h jusque 20h30 ces jours-là pour que les gens puissent être au chaud. En moins de 24h la Croix Rouge a mobilisé potentiellement 45 bénévoles. Deuxièmement il y a eu deux autres collaborations avec des bénévoles dans les véhicules de la Croix Rouge pour l'organisation de maraude, c'est-à-dire des endroits insuffisamment protégés du froid où les sans-abris se trouvent. Ils essayent de les convaincre de venir à l'abri de nuit ou dans des endroits plus sécurisés. Le bourgmestre a même pris une ordonnance de police motivée qui pouvait obliger un sans-abri à être mis au chaud, ce qui s'est d'ailleurs produit. En effet il y a eu un jour un accident à l'abri de nuit où la police a dû intervenir. La personne concernée a refusé de rester à l'abri de nuit car il voulait ressortir. La police n'a rien pu faire pour l'obliger à rester. Dans la période de grand froid il y a eu à

nouveau des soucis avec la même personne mais M. PERPETE avait l'ordonnance de police à ce moment-là. La police a pu emmener cette personne pour qu'elle puisse être traitée médicalement dans un établissement spécialisé. M. PERPETE a eu un petit accro avec une équipe de TV Lux qui a débarqué au Resto du Cœur avec des caméras afin de filmer la maraude. M. PERPETE n'a pas accepté cela. Que ce soit les encadrants, les personnes de la Croix-Rouge ou les hébergés, ils étaient tous d'accord avec la réaction de M. PERPETE. Il ajoute avoir lu un entrefilet dans LE SOIR mentionnant « Charleroi, nuitée du plan hivernal du relais social + 2%, mis en place comme chaque année du 1er novembre au 31 mars, le plan hivernal de Charleroi géré par le relais social a permis cette année a permis d'accueillir 10.496 nuitées, ont indiqué lundi ses responsables. L'ensemble des structures de nuit mises en place à Charleroi offre pendant l'année 49 places. Un chiffre qui passe à 81 places en période hivernal, et 93 lits en période de crise. Avec ses 10.496 nuitées, ce chiffre est en hausse de 2% par rapport à l'an dernier, les hébergés en majorité des hommes sont pour 55 % de nationalité belge, mais aucun titre de séjour n'est requis pour l'accès.» M. PERPETE ajoute qu'Arlon est le 2ème arrondissement analysé après Charleroi et avant Liège pour la consommation de drogues dures. Le taux d'occupation de l'abri de nuit est légèrement supérieur à Charleroi, mais en plus forte augmentation, comme par exemple les travailleurs polonais cherchant l'Eldorado au Luxembourg qui se retrouvent à l'abri de nuit à défaut de logements. Tant que l'abri de nuit est ouvert et qu'ils ne posent pas de problème, on les accepte.

M. TURBANG demande si une solution est mise en place pour les personnes souhaitant aller à l'abri de nuit avec leur animal de compagnie.

M. PERPETE explique qu'on leur a demandé à la création de l'abri de nuit en janvier 2008 d'installer des anneaux afin d'accrocher les chiens pendant la nuit, car certains préfèrent rester dehors avec leur chien que d'aller à l'abri de nuit sans eux. Ils ont donc placé des anneaux et des bacs pour les chiens. 2 ans plus tard on leur a demandé d'arrêter d'accueillir des chiens car ils étaient agressifs et se bagarraient entre eux. Même chose pour la télévision. Cette année les chiens sont interdits dans le règlement. Cependant une dame d'une septantaine d'années était à l'abri de nuit avec un petit chien pendant les jours de grand froid, et vu qu'il n'y avait que 3 cohabitants possibles dans la chambre des femmes, ça ne posait pas de problème. M. PERPETE ajout que la 1^{ère} ouverture de l'abri de nuit s'effectuait de 20h30 à 22h00 et quelques temps plus tard ils ont décidé d'ouvrir de 20h30 à 21h30. Ils sont parvenus par la suite à n'ouvrir qu'un quart d'heure. M. PERPETE enrage qu'aujourd'hui l'accueil se fasse de 20h30 à 20h45, à la demande de tout le monde. Heureusement les gens y viennent tout de même.

M. le Bourgmestre ajoute qu'ils auraient utilisé l'ordonnance pour obliger les personnes accompagnées d'un animal à se mettre au chaud. Ils auraient cependant placé l'animal au refuge du Wolberg. La personne aurait pu aller le voir pendant la journée mais ce sont les ordres que le Bourgmestre aurait donné à la police s'il avait dû le faire.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

11. TRAVAUX COMMUNAUX : Mise en valeur de l'Hôtel de Ville dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Paul Reuter. Approbation des travaux et de la dépense.

Monsieur BALON dit que c'était déjà dans le projet et qu'ici, ils ont approuvé le projet définitif pour la fourniture de matériels pour 13.236€ TVAC, ainsi qu'un petit cahier des charges pour des fournitures pour 7.080€ HTVA. Il rajoute aussi le coût des études.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le projet d'ORES ASSETS pour la « Mise en valeur de l'Hôtel de Ville dans le cadre de l'aménagement de la Rue Paul Reuter », pour un montant estimé à 13.236,02 € TVAC incluant la fourniture du matériel et les travaux de pose.

Article 2 : D'approuver, pour la fourniture du matériel, le cahier des charges, le lancement du marché par ORES ASSETS, par facture acceptée avec consultation de 3 fournisseurs. Le montant estimé s'élève à 7.080,00 € HTVA ou 8.586,80 € TVAC.

Article 3 : De recourir, pour les travaux de pose relatifs à ce projet, aux entrepreneurs désignés par ORES ASSETS en sa qualité de Centrale de marché de travaux organisée pour compte des communes.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 421/731-60/2017/20174022.

Article 5 : De charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : De transmettre la présente délibération au pouvoir subsidiant dans le cadre du Programme opérationnel FEDER-Wallonie 2020, projet A.3 - Arlon Réaménagement de la Rue Paul Reuter et de la Place des Chasseurs Ardennais », code ETR152100000546.

Article 7 : De transmettre la présente délibération à ORES ASSETS pour dispositions à prendre.

12. TRAVAUX COMMUNAUX : Convention Idelux - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une infrastructure dédiée à la pratique du hockey. Approbation de l'avenant relatif à la coordination sécurité santé.

Monsieur MAGNUS croit que cette fois-ci, ils sont vraiment bien partis dans la bonne direction, et qu'ils n'auront plus de blague comme la dernière fois.

Monsieur BALON répond qu'il leur manquait juste un avenant pour la coordination de sécurité santé pour faire rapidement le point. Il raconte que mercredi passé, ils ont tenu une réunion avec Infrasport qui a donné un aval total sur le projet présenté par les auteurs de projet. D'un point de vue Infrasport, il signifie qu'il n'y a pas de problème à continuer des études et que le lendemain, ils se sont trouvés auprès de l'urbanisme qui a fait quelques

remarques mineures sur l'aménagement des abords. Il dit que tout va bien et espère que le projet sera définitif au mois de mai si possible, en juin au plus tard.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver l'avenant à la Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Arlon et IDELUX Projets Publics dans le cadre du projet de création d'une infrastructure dédiée à la pratique du Hockey. Cet avenant porte sur les missions de coordination sécurité santé.

Article 2 : D'approuver le recours au contrat-cadre d'IDELUX Projets Publics pour cette mission complémentaire.

Article 3 : D'approuver la fixation des honoraires de la mission de coordination sécurité santé au taux de 0,11% appliqué au décompte final des travaux HTVA.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 764/723-60/2018 par modification budgétaire.

15. BIENS COMMUNAUX : Rénovation de la rue du Bourg à Barnich - Acquisition d'une emprise.

Monsieur MAGNUS explique que c'est l'acquisition d'une emprise pour 2 centiares, et que ce n'est vraiment pas grand-chose, car c'est pour 400€. Il dit que ça a été calculé par Monsieur DELLACHERIE qui est géomètre expert à Etalle, et suppose qu'ils sont tous d'accord pour ce montant-là et que ça ne pose pas beaucoup de problème.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

1) d'acquérir le bien ci-après décrit, au prix de 400 euros :

ARLON - 3ème Division - Autelbas - Section E -

Une partie de 2 centiares, située à front de voirie, en zone d'habitat à caractère rural, à prendre dans la parcelle n° 647 C 2 tel que ce bien est repris au plan numéro 1970-3 dressé le 14 juillet 2017 par Monsieur B. DELLACHERIE, géomètre expert à Etalle.

2) d'approuver la promesse de vente et toutes ses conditions intervenue le 23 février 2018.

3) de désigner le Comité d'acquisition du Luxembourg pour la passation des actes.

16. BIENS COMMUNAUX : Site des anciennes casernes Callemeyn - Approbation d'un plan de rectification de limites et d'échanges de voiries et de propriétés ainsi que du projet d'acte.

Monsieur MAGNUS déclare que c'est un dossier qui est en route depuis maintenant quelques années, et qu'on doit tout rectifier sur l'ensemble du site de Callemeyn. En effet, il y a là quelques voiries qui ont été créées et tout cela fait l'objet d'une convention qui a été établie par la société GEOTOP. Il dit que cela a pris pas mal de temps de la part de leurs juristes et autres pour examiner tout ça. Il lui semble que maintenant ils peuvent avancer, ce qui leur permettra aussi de finaliser la vente à Henallux d'un terrain le long de la nationale 4, puisque ça attendait encore la signature de cette convention. Il rappelle que c'était quand même un montant de 300.000€.

Monsieur BALON aimerait remercier Monsieur LECLERCQ pour le travail qu'il a accompli avec les notaires.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- 1) d'approuver le plan de rectification de limites et d'échanges de voiries et de propriétés dressé le 21 décembre 2017 par GEOTOP S.A., modifié les 16 février, 26 mars et 06 avril 2018
- 2) d'approuver le projet d'acte de rectification de limites et d'échanges (sans soulte) dressé par l'étude de Maître TAHON
- 3) de dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office du fait de ces échanges.

17. BOIS COMMUNAUX : Approbation d'un devis pour les travaux forestiers non subsidiés à exécuter dans les bois communaux sis dans le cantonnement d'Arlon.

Monsieur EVEN déclare que le montant est de 30.553€ et que les travaux consistent à replanter.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- 1) APPROUVE le devis n° SN/911/1/2018 au montant de 30 553, 55 euros TVAC.
- 2) La dépense à en résulter sera imputée au budget ordinaire de 2018 (article 640/124-06) et les travaux se feront par voie d'adjudication.

18. FINANCES COMMUNALES : Approbation du compte de l'exercice 2017 pour l'asbl Maison de la Culture.

Monsieur MAGNUS parle d'une toute petite perte de 223,64€.

Monsieur MEDINGER veut rassurer Monsieur le Bourgmestre en expliquant que cette petite perte est là mais qu'elle n'est pas conséquente, du fait que ces comptes sont conformes aux prévisions budgétaires de 2017. Il dit que le bilan fait quand même apparaître un total à l'actif et au passif de 1.155.000€. Il veut faire savoir qu'ils fonctionnent toujours à la Maison de la Culture d'après le contrat-programme 2009-2012, et que s'ils font une projection sur plusieurs années, ce contrat-programme a été prolongé d'années en années du fait que le décret n'est pas terminé. Il précise que ça a été prolongé mais sans indexation, tandis que depuis 2010, les rémunérations etc., c'est-à-dire les salaires, ont progressé de 24%, et les cotisations et subventions ont baissé de 7%. De plus, il explique qu'ils ont essayé de compresser leurs charges au maximum, par exemple en bénéficiant des marchés conjoints avec la Province

en matière de fourniture d'énergie, d'assurance, de télécom, et bien sûr en modérant l'enveloppe d'achat de spectacles. Il termine en disant qu'ils ont réduit les charges de 21%.

Monsieur MAGNUS veut le féliciter ainsi que l'ensemble de son équipe pour la programmation qui est formidable. Il pense qu'ils ont vraiment une Maison de la Culture qui fonctionne à fond, et qu'il a la chance d'y aller régulièrement pour voir des spectacles. Il dit qu'à chaque fois, il y a un taux de remplissage qui est rarement à 100%, mais qui est souvent à 90-95%, et que la différence ce sont les gens qui ne viennent sans doute pas ce soir-là, car ils estiment avoir une autre occupation. Il veut encore dire 'bravo' et félicitations à la programmation, ainsi que pour tout ce qui se fait en dehors des spectacles. En effet, pour eux ils voient la Maison de la Culture que par son aspect spectacles qui sont proposés par Fernand HOUDARD, mais il signale qu'il y a toute une équipe derrière qui fait aussi autre chose, qui sont également des activités culturelles en matière de peinture, de chant, d'activités diverses. Il rappelle qu'ils ont pu s'en rendre compte dans le cadre du week-end « Wallonie Bienvenue », et que pour ceux qui ont la chance d'aller pouvoir la visiter, il y a toutes ces activités qui sont organisées à la Maison de la Culture. Il dit encore 'bravo' et si tout cela peut se faire en plus avec un budget qui est maîtrisé, il les félicite, car ils sont fiers de leur Maison de la Culture, ainsi que des prestations qui sont offertes à l'ensemble des citoyens Arlonais et étrangers, en entendant par là le Luxembourg. Il faut savoir qu'il entend souvent parler luxembourgeois quand ils sont à la Maison de la Culture, ce qui fait rayonner leur belle ville d'Arlon au-delà de ses frontières communales.

Monsieur MEDINGER remercie Monsieur le Bourgmestre et dit qu'il transmettra.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur les comptes de l'exercice 2017 de l'ASBL MAISON DE LA CULTURE.

19. FINANCES COMMUNALES : Approbation du compte de l'exercice 2017 pour l'asbl Complexe Sportif de la Spetz.

Monsieur MAGNUS explique qu'il y a un boni à l'exercice propre de 24.000€, et qu'il y a évidemment la perte des années antérieures mais que ça va mieux.

Monsieur KARENZO veut poser une question à Monsieur BALON concernant l'état d'avancement dans les travaux, à savoir s'ils n'ont pas pris de retard et si tout se passe bien au niveau du Hall 2 pour le moment.

Monsieur BALON répond que tout va bien pour le Hall 2 et qu'ils comptent présenter le Hall 1 au mois de juin.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable aux comptes de l'exercice 2017 de l'A.S.B.L. COMPLEXE SPORTIF DE LA SPETZ

20. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'église de FREYLANGÉ - Approbation du compte de l'exercice 2017.

Monsieur MAGNUS énonce qu'il affiche un excédent de 4.025€.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le nouveau montant du résultat comptable de 4.026,14€ et d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Freylange après modification pour l'exercice 2017 comme suit :

Recettes ordinaires totales	22.260,27€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	21.480,38€
Recettes extraordinaires totales	6.950,31€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	6.950,31€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	4.300,17€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	20.884,61€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	29.210,58€
Dépenses totales	25.184,78€
Résultat comptable EXCEDENT	4.025,80€

21. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'église de BONNERT - Approbation du compte de l'exercice 2017.

Monsieur MAGNUS énonce qu'il affiche un excédent de 5.461€.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Bonnert pour l'exercice 2017 comme suit :

Recettes ordinaires totales	8.880,11€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	7.606,47€
Recettes extraordinaires totales	8.648,93€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	7.632,10€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3.531,98€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	7.535,98€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	999,97€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	17.529,04€
Dépenses totales	12.067,63€
Résultat comptable EXCEDENT	5.461,41€

22. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'église de WEYLER - Approbation du compte de l'exercice 2017.

Monsieur MAGNUS explique que c'est simplement une petite modification mais avec un résultat excédentaire de 5.628€.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver Le compte de la Fabrique d'église de Weyler après modification pour l'exercice 2017 comme suit :

Recettes ordinaires totales	8.733,76€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	8.106,95€
Recettes extraordinaires totales	7.649,42€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	7.249,42€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.676,52€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	7.273,78€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	804€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	16.383,18€
Dépenses totales	10.754,30€
Résultat comptable EXCEDENT	5.628,88€

23. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'église de SAMPONT - Approbation du compte de l'exercice 2017.

Monsieur MAGNUS énonce qu'il affiche un excédent de 8.627€.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver Le compte de la Fabrique d'église de Sampont après modification pour l'exercice 2017 comme suit :

Recettes ordinaires totales	13.045,63€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	9.672,17
Recettes extraordinaires totales	12.911,12€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	12.911,12€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.724,14€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	14.605,30€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	25.956,75€
Dépenses totales	17.329,44€
Résultat comptable EXCEDENT	8.627,31€

24. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'église de FOUCHES - Approbation du compte de l'exercice 2017.

Monsieur MAGNUS énonce qu'il affiche un excédent de 8.359€.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de FOUCHES pour l'exercice 2017:

Recettes ordinaires totales	13.317,44€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	12.554,84€
Recettes extraordinaires totales	9.979,10€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	9.979,10€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.897,23€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	12.039,40€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	23.296,54€
Dépenses totales	14.936,63€
Résultat comptable EXCEDENT	8.359,91€

25. FABRIQUES D'EGLISES : Communauté israélite d'ARLON - Approbation du compte de l'exercice 2017.

Monsieur MAGNUS énonce qu'il y a un résultat excédentaire de 22.440€.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Synagogue d'Arlon après modification pour l'exercice 2017 comme suit:

Recettes ordinaires totales	5.250,81€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	4.342€
Recettes extraordinaires totales	21.987,89€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	19.767,89€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	1.206,61€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	3.591,71
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	27.238,70€
Dépenses totales	4.798,32€
Résultat comptable EXCEDENT	22.440,38€

Total des recettes : 27.238,70€

Total des dépenses : 4.798,32€

Excédent : 22.440,38€

26. FABRIQUES D'EGLISES : Prorogation du délai d'approbation du compte 2017 pour la fabrique d'église d'Udange.

Monsieur MAGNUS rappelle qu'ils ont déjà parlé de ça la fois dernière pour d'autres fabriques d'églises.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de prolonger le délai d'approbation du compte 2017 de 20 jours pour la Fabrique d'église d'Udange.

27. PERSONNEL COMMUNAL : Engagement de la procédure de promotion d'un(e) directeur(trice) général(e) adjoint(e).

Monsieur MAGNUS dit que Monsieur LECLERCQ va passer comme Directeur Général, ce qui a pour conséquence qu'ils ouvrent le poste de Directeur général adjoint à partir du 1^{er} mai 2018.

Monsieur PERPETE rappelle que le statut prévoit que c'est un poste qui est accessible uniquement par promotion, c'est-à-dire que ce sera quelqu'un de l'intérieur.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, charge le Collège communal d'engager la procédure de promotion d'un(e) directeur (trice) général(e) adjoint(e) en vue de pourvoir au poste qui sera vacant à dater du 01/05/2018.

28. ECOLES COMMUNALES FONDAMENTALES : Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2018-2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, déclare vacants les emplois de l'enseignement fondamental comme suit :

PRIMAIRE

- 48 périodes d'instituteur primaire (soit 2 temps plein)
- 2 périodes de maître de seconde langue
- 0 période de maître de morale
- 0 période de religion catholique
- 0 période de maître de religion islamique
- 0 période de maître de religion protestante
- 0 période de maître d'éducation physique
- 68 périodes de cours de philosophie et de citoyenneté (soit 2 temps plein et 20 périodes)
- 22 périodes de dispense

MATERNEL :

- 0 période d'institutrice maternelle
- 0 période de maître de psychomotricité

29. ACADEMIE DES BEAUX-ARTS : Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2018-2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de déclarer vacants les emplois de l'Académie des Beaux-Arts comme suit :

- Professeur des arts du feu pour la spécialité céramique : 16 périodes
- Professeur de recherches graphiques et picturales pour la spécialité peinture : 5 périodes
- Professeur de volumes pour la spécialité sculpture : 8 périodes

30. ACADEMIE DE MUSIQUE : Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2018-2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de déclarer vacants les emplois de l'Académie de Musique comme suit :

- Professeur d'art lyrique : 1 période
- Professeur de formation vocale-chant : 9 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité flûte traversière et piccolo : 2 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité cor et trompe de chasse : 4 périodes
- Professeur de formation musicale : 12 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité violon et alto: 3 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité violoncelle : 3 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité trompette (bugle, cornet à pistons) : 8 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité trombone, tuba (alto, basse, baryton, bombardon) : 1 période.

31. ADMINISTRATION GENERALE : IMIO - Approbation des points de l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 07 juin 2018.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'approuver tous les points portés à l'ordre du jour de ces assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'IMIO du 07 juin 2018 tel que repris ci-dessus;

De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision ;

De transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO dans les plus brefs délais.

Urgence : Administration générale : AIVE Secteur Valorisation et Propreté : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 17 mai 2018.

Monsieur MAGNUS explique que quant à l'urgence AIVE Secteur Valorisation et Propreté, s'ils font ça la fois prochaine, l'assemblée générale du 17 mai sera passée. Ce qui a pour conséquence qu'ils demandent véritablement l'urgence aujourd'hui et l'approbation de l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide

- de marquer son accord sur l'urgence
- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté qui se tiendra le 17 mai 2018 tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;
- de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 27 février 2013 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté du 17 mai 2018;
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale AIVE, trois jours au moins avant l'Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté.

32. ADMINISTRATION GENERALE : Prestation de serment du Directeur général pour entrer en fonction au 1^{er} mai 2018.

Monsieur MAGNUS demande à Monsieur LECLERCQ de se lever et de venir près de lui. Il explique que Monsieur LECLERCQ a déjà été présenté dans la presse il y a déjà quelques semaines. Il lui signale qu'il est vraiment content de pouvoir l'accueillir aujourd'hui dans cette assemblée générale pour prêter serment, et pense que c'est un moment important pour la commune ainsi que pour lui. Il dit qu'il a pour l'instant une carrière vraiment exemplaire au sein de l'administration, et est persuadé qu'il a pu assister Monsieur DEFRANCE, qui lui est là depuis maintenant 32 ans et qui va bientôt leur dire au revoir. En effet, ils le fêteront tout à l'heure à côté, l'ont déjà fêté en collège, vont le fêter au sein de son staff le lendemain ou surlendemain, et ils leur diront encore un mot lorsqu'ils auront l'occasion de fêter la fête du personnel vendredi. A lui, il lui souhaite vraiment la toute grande bienvenue à ce poste où il sera en contact continu avec les membres du Collège, et où il sait déjà comment ça se passe. Il lui signale qu'il sait qu'il devra dire à son épouse que le lundi soir, il rentrera un peu plus tard et que le vendredi il ne saura pas car le Collège peut parfois un peu durer un peu plus tard que prévu. Là-aussi, ils ont parfois des auteurs de projet qui viennent leur expliquer certaines choses et cela peut se prolonger. Il répète que le lundi ce sera plus tard, et le vendredi il ne saura pas encore définir aujourd'hui à quelle heure il arrivera. En tout cas, il rappelle qu'il est vraiment le bienvenu parmi eux.

Il ajoute que sa sensibilité de juriste leur a toujours été jusqu'à présent bien utile, et le sera encore demain. Il croit qu'il a également le sens du devoir et qu'il a toujours été présent au moment où il lui a demandé d'être là. Il espère que demain, il pourra être accompagné d'un directeur ou d'une directrice général(e) adjoint(e) qui aura aussi un ensemble de qualités qu'il a pu développer en compagnie de Monsieur DEFRANCE qui, jamais, ne lui a dit un mot, une phrase, une réflexion négative à son égard. En effet, c'était toujours de manière positive qu'il parlait de lui puisque c'est quand même avec Monsieur DEFRANCE qu'il a travaillé pendant une toute grande partie de sa carrière pour l'instant. Il ne sait pas encore s'il va changer de bureau ou pas, s'il va garder le sien ou s'il va prendre celui de Monsieur DEFRANCE dans lequel il trouve qu'il fait parfois fort chaud en été. Il le remercie aussi d'avoir accepté ce poste et pour le travail qu'il a fait jusqu'à présent. Il raconte qu'il disait tout à l'heure à son ami Philippe si ça ne lui faisait rien d'être à son dernier conseil, celui-ci lui a répondu que si car ce n'est pas facile. A la suite de cela, il dit à Monsieur LECLERCQ que c'est lui qui sera assis à côté de lui pendant quelques mois encore, et après c'est l'électeur qui le dira lorsqu'ils auront été faire leurs 'toutes boîtes'. Il rajoute qu'ils verront bien comment les choses se présenteront à ce moment-là mais en tout cas, il se réjouit de l'avoir à côté de lui, car de temps en temps, avec le Directeur général, ils doivent s'échanger sur des sujets qui sont parfois hautement juridiques. Il est alors utile pour le Bourgmestre d'avoir à ce moment-là une réponse rapide et pertinente, ce qu'il a toujours eu jusqu'à présent lorsqu'il lui a, pendant ces 5 dernières années, interrogé sur des aspects juridiques et professionnels de la gestion de leur commune. Il le remercie encore une fois, le félicite, et lui demande maintenant de prêter le serment classique : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ». Il lui demande de lever la main droite et de prononcer cette phrase.

Monsieur LECLERCQ déclare : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Monsieur MAGNUS félicite Monsieur LECLERCQ.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la prestation de serment de Monsieur Cédric LECLERCQ.

+ + +

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à 22 heures et 25 minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,
(s) Ph. DEFRANCE.

Le Bourgmestre-Président,

Pour extrait conforme : (s) V. MAGNUS

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre Président,

C. LECLERCQ.

V. MAGNUS.